UN CANADA DIGNE DES ENFANTS

Suite donnée par le Canada à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, en date d'avril 2004.

Also available in English under the title *A Canada Fit for Children*

Avril 2004

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004

Papier
N° de catalogue SD13-4/2004F
ISBN 0-662-76744-6

PDF
N° de catalogue SD13-4/2004F-PDF
ISBN 0-662-76750-0

HTML
N° de catalogue SD13-4/2004F-HTML
ISBN 0-662-76751-9

104-05998/

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Un message du premier ministre	5
Un message du ministre de la Santé et de la ministre du Développement social	7
Un message de la sénatrice Landon Pearson	9
Un message des jeunes de la CEERT	11
Un Canada digne des enfants	
I. Préface	13
II. Déclaration	15
III. Vers une vision canadienne commune pour les enfants	19
IV. Plan d'action	41
A. Créer un Canada et un monde dignes des enfants	41
B. Objectifs, stratégies et mesures pour le Canada	46
1. Appuyer les familles et renforcer les collectivités	46
2. Promouvoir un vie saine	56
3. Protéger les enfants	72
4. Promouvoir l'éducation et l'apprentissage	89
C. Accélérer le rythme	98
Appel à l'action	98
Partenariats et participation	99
Rester sur la bonne voie	102
V. Les réalisations et les engagements du gouvernement du Canada au profit des enfants	105
A. Les enfants du Canada	105
B. Les enfants dans le monde	129

Un message du premier ministre

Les enfants d'aujourd'hui constituent la plus populeuse génération de jeunes gens que le monde n'ait jamais connue. En fait, au cours des années à venir, le monde sera profondément touché par leurs actions et leurs décisions, comme il l'est en ce moment même.

Leurs rêves et aspirations, leurs énergie et talent façonneront considérablement le monde dans lequel nous vivons. Il est dans l'intérêt de tous les habitants de la Terre que les enfants d'aujourd'hui grandissent et s'épanouissent sainement et en sécurité et que leurs familles et collectivités les valorisent et les appuient. Pour cela, il faut voir à ce qu'ils ne manquent de rien et les protéger des peurs et des blessures physiques et affectives.

Le respect des droits, de l'innocence et du potentiel de nos enfants est une responsabilité essentielle que tous les pays, toutes les familles et toutes les collectivités ont en commun.

Le gouvernement du Canada a consacré plus de 13 milliards de dollars au Plan d'action national pour les enfants. Tout récemment, afin de poursuivre ses efforts visant à renforcer les assises sociales du Canada, le gouvernement a mis sur pied le Bon d'études canadien pour aider à répondre aux besoins éventuels des enfants en matière d'éducation. En outre, il a accéléré le financement prévu pour le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ce qui implique un meilleur accès à la garde, et ce, plus rapidement.

J'encourage tous ceux qui liront *Un Canada digne des enfants* à jouer un rôle dans l'atteinte de son objectif premier : travailler ensemble à tous les niveaux (national, individuel et communautaire) à bâtir un monde dans lequel nos enfants peuvent vivre, apprendre et s'épanouir à la mesure de leur potentiel et de leurs rêves.

Je félicite tous ceux qui ont travaillé au rapport *Un Canada digne des enfants.*

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

Un message du ministre de la Santé et de la ministre du Développement social

Appuyer les enfants et les familles constitue une priorité nationale. Au Canada, nous connaissons les avantages de veiller à ce que les enfants aient le meilleur départ possible dans la vie. Nous reconnaissons l'importance de faire en sorte qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin dans tous les aspects de leur vie, afin qu'ils puissent devenir des citoyens responsables dans notre pays. Nous savons aussi que d'autres pays ont besoin d'appui dans leurs démarches pour améliorer la santé et le bien-être des enfants de partout dans le monde.

À la suite de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, qui s'est déroulée en mai 2002, le Canada s'est engagé à se doter d'un plan d'action. En tant que ministres responsables de ce plan d'action intitulé *Un Canada digne des enfants*, nous sommes conscients que, bien que la plupart des enfants au Canada se portent bien, il reste encore certains défis à relever. Pour définir des moyens d'action conjoints, le gouvernement a tenu des consultations partout au Canada auxquelles un large éventail de Canadiens ont pris part. Le plan *Un Canada digne des enfants* fait état du consensus établi sur les priorités et les possibilités d'action que les Canadiens peuvent saisir afin d'améliorer la situation des enfants au Canada et dans le monde.

Nous incitons tous les citoyens à lire *Un Canada digne des enfants* et à songer à la contribution que chacun peut apporter pour atteindre les objectifs fixés dans le document. Les gouvernements, les organismes, les citoyens, les familles et les collectivités ne peuvent agir indépendamment les uns des autres pour améliorer la situation des enfants. Il est essentiel qu'ils travaillent en collaboration pour atteindre les résultats escomptés.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier sincèrement les Canadiens qui ont contribué au plan d'action du Canada. De plus, nous tenons à souligner les efforts continus de l'honorable sénatrice Landon Pearson pour la cause des enfants et, en particulier, son leadership dans l'élaboration du plan d'action *Un Canada digne des enfants.*

Pierre Pettigrew
Ministre de la Santé
Ministre des Affaires intergouvernementales
et Ministre responsable des langues officielles

Liza Frulla
Ministre du
Développement social

Un message de la sénatrice Landon Pearson

Le XXIe siècle appartiendra à nos enfants et nos petits-enfants. Ce sont leurs rêves et leurs aspirations, modelés par les circonstances de leur naissance et du contexte dans lequel ils grandiront, qui donneront au siècle sa définition ultime. Ceux qui ont moins de dix-huit ans aujourd'hui représentent plus du tiers de la population mondiale et influencent déjà profondément nos vies par leurs décisions et leurs actions. Pour leur bien et pour le nôtre, nous devons faire tout ce qui est possible pour alléger les souffrances dont ils portent le joug, pour leur ouvrir les portes de la réussite et pour leur assurer une culture empreinte de respect. C'est à cela que les jeunes faisaient allusion lorsque, au cours de la Session extraordinaire consacrée aux enfants, en mai 2002, ils ont déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies : « Nous voulons un monde digne des enfants, car un monde digne de nous est un monde digne de tous. »

Un monde digne des enfants est le plan d'action du Canada pour construire un tel monde. Des Canadiens de tous les âges et de tous les secteurs de la société ont réfléchi et apporté leurs idées à sa conception. C'est le soutien des familles et le renforcement des collectivités qui sont ressortis comme les thèmes centraux, lorsque nous cherchions ensemble à forger une stratégie solide en vue d'améliorer la situation des enfants du Canada et du monde.

Nous souhaitons que ce document entraîne des changements réels. C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui le liront à s'engager. Au Canada, nous le savons, même si la majorité des enfants grandissent dans de bonnes conditions, il reste de nombreux problèmes à régler. Quant aux enfants du monde, les multiples obstacles qui les attendent paraissent insurmontables. Pourtant, les raisons d'espérer ne manquent

pas. En tant que Canadiens, j'en ai la certitude, nous pouvons être fiers de la vision commune qui a servi à façonner *Un monde digne des enfants* et avoir bon espoir que ces principes nous guideront vers un avenir meilleur pour nous tous.

Sénatrice Landon Pearson

Un message des jeunes de la CEERT

En participant à l'élaboration d'*Un Canada digne des enfants*, les enfants et les jeunes que nous sommes se sont engagés de façon significative dans le processus valorisant et exceptionnel qui vise à intégrer les droits des enfants dans la société canadienne pour réduire l'écart entre les objectifs visés et la réalité.

En mai 2002, la Session extraordinaire consacrée aux enfants a établi un précédent historique en faisant participer activement des jeunes à une réunion de l'Assemblée générale. Le gouvernement du Canada avait ouvert la voie en amenant des jeunes comme délégués officiels aux réunions des comités régionaux et des comités préparatoires à la Session extraordinaire, en Jamaïque et à New York.

Cinq jeunes délégués canadiens qui avaient assisté aux réunions internationales se sont retrouvés en août 2002 et ont créé la Child Engagement Experts Resource Team (CEERT). Nous, jeunes de la CEERT, avons participé à l'élaboration d'*Un Canada digne des enfants*. Des enfants et des adolescents de tout le Canada ont apporté leurs visions et leurs perspectives passionnantes sur ce que doit être un Canada digne des enfants. Nous nous sommes exprimés en toute égalité, aux côtés de nos homologues adultes, qui ont reconnu notre désir et notre droit de participer.

Le Canada doit façonner son avenir au moyen de son bien le plus précieux : les enfants et les jeunes d'aujourd'hui. Nos préoccupations, nos rêves et nos voix sont spécifiques et valables. Nos expériences quotidiennes nous donnent une vision irremplaçable de notre propre réalité.

Nous pouvons affirmer avec fierté que l'engagement reconnu du Canada en faveur des enfants se poursuit dans la promotion continue des droits des enfants, allant de l'adoption et de la ratification de la *Convention relative aux droits de l'enfant* jusqu'au soutien à la création de la CEERT. Toutefois, le mouvement en faveur des droits des enfants s'est traduit et doit se traduire par l'engagement et l'investissement des enfants autant que des adultes. La mise en œuvre d'*Un Canada digne des enfants* influera directement sur notre avenir et sur celui du pays. Le résultat final doit continuer d'être déterminé par la participation des enfants, que faciliteront les organisations et les groupes comme la CEERT, en collaboration avec les décideurs de tous les paliers de la société. Chaque promesse et chaque action nous rapprochent un peu plus de notre rêve : une collectivité, une province, une ville, un pays et même un monde qui soient dignes des enfants et dignes de nous tous!

Alison B. — Amy R. — Candis C. — Ellen K — Giselle R.
Lisa W. — Myron W. — Nikki S. — Rebecca D. — Jacqui P.

Les jeunes membres du comité directeur de la Child Engagement Experts Resource Team

UN CANADA DIGNE DES ENFANTS

I. PRÉFACE

1. En mai 2002, plus de 7 000 personnes venues du monde entier se sont réunies à New York pour participer à la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, la plus importante rencontre internationale sur cette question depuis plus de dix ans. S'y sont retrouvés des chefs d'État et de gouvernement, des délégués de haut niveau, des représentants d'organisations non gouvernementales et des centaines de garçons et de filles de neuf à dix-huit ans. Ce fut l'occasion pour les gouvernements de s'associer à la société civile pour examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990; cerner les nouveaux problèmes; et renouveler l'engagement de la communauté internationale envers les enfants du monde.

2. À la fin de la Session extraordinaire consacrée aux enfants, les pays ont adopté à l'unanimité une déclaration et un plan d'action. Ce document, *Un monde digne des enfants*, est le résultat de trois années de négociations intenses et le fruit d'un remarquable consensus mondial sur des stratégies et des actions visant à améliorer la situation des enfants du monde. Un monde digne des enfants définit quatre champs d'action prioritaires : promouvoir une vie plus saine; offrir une éducation de qualité; protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida. Il contient un plan mondial d'action axé sur les intérêts supérieurs de l'enfant, qui précise ce que les pays doivent faire pour et avec les enfants. Tous les gouvernements présents à la session extraordinaire se sont engagés à aller de l'avant, et chacun a promis d'élaborer un plan d'action national adapté à ses propres particularités.

3. *Un Canada digne des enfants*, le plan d'action national du Canada, a été élaboré en association avec tous les secteurs de la société, les divers paliers de gouvernement, et des enfants. Il reflète l'opinion que nous ont donnée les Canadiens sur ce qu'ils estiment être les principaux problèmes touchant les enfants et propose des moyens à prendre pour améliorer le sort des enfants d'ici et d'ailleurs. Il contient une feuille de route destinée à guider les efforts collectifs que nous ferons pour et avec les enfants. Parmi les outils de surveillance des progrès et des résultats proposés, on trouvera, à titre d'exemples, des balises directionnelles, des étapes de programmation et des investissements à l'intention du gouvernement du Canada. Le document appelle à l'adoption de stratégies qui soient axées sur l'enfant, plurisectorielles, prospectives et concertées. Certains problèmes nouveaux y sont signalés, et des moyens destinés à promouvoir et à protéger les droits des enfants, notamment une meilleure sensibilisation des gens à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, y sont définis.

4. *Un Canada digne des enfants* contient une déclaration sur l'engagement du Canada à l'égard des enfants, un exposé de la vision canadienne pour les enfants, qui met en lumière le solide programme dont le Canada s'est doté à cet égard, et un plan d'action issu d'un consensus à propos des buts, des stratégies et des possibilités d'agir sur les priorités essentielles, selon quatre thèmes centraux : appuyer les familles et renforcer les collectivités; promouvoir une vie saine; protéger les enfants et promouvoir l'éducation et l'apprentissage.

5. Dans ce Plan d'action, le terme « *nous* » vise à englober toutes les personnes qui, au Canada, s'occupent ou ont la charge d'enfants, de même que les enfants eux-mêmes; et le mot « *enfant* », selon la définition contenue dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, désigne tout être humain âgé de moins de 18 ans.

II. DÉCLARATION

6. Un pays qui croit en l'avenir accorde de la valeur à ses enfants. Tourné vers demain, le Canada a un grand sens des responsabilités. Nous croyons que les enfants devraient être bien préparés à mener une vie responsable au sein d'une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de dignité, de tolérance, d'égalité et de solidarité.

7. Reconnaissant l'importance de l'enfance et du rôle que les enfants jouent dans la société, le Canada, dans son Plan d'action, réitère son engagement à respecter les droits et à assurer le bien-être de tous les enfants, en vue de mettre en place un Canada et un monde dignes des enfants. Le Canada est déterminé à continuer de travailler pour améliorer les chances des enfants vivant dans d'autres parties du monde en promouvant la paix, la sécurité et la prospérité, ainsi que l'éducation pour tous, et en axant ses efforts sur les valeurs qui sont chères aux Canadiens, à savoir le respect pour la démocratie, les droits humains, l'égalité, la diversité et la protection de l'environnement.

8. Au Canada, nous sommes fiers de notre diversité. Notre population est répartie sur un vaste territoire septentrional, dont les régions sont marquées par des différences linguistiques, économiques et démographiques. D'après Statistique Canada, en 2001, les enfants de moins de 18 ans étaient près de sept millions, soit 24 pour cent de la population. Parmi eux, on comptait un peu plus de 380 000 enfants autochtones et 1,1 million d'enfants des minorités visibles (dont 30 pour cent étaient des immigrants ou des non-résidents permanents). Le pays comporte de grandes régions rurales et des centres urbains très peuplés. Nous partageons, avec notre puissant

voisin du sud, la frontière non défendue la plus longue du monde. Notre société est à la fois pluriculturelle, pluriethnique, pluriraciale et pluriconfessionnelle. Nous nous considérons comme tolérants, rassembleurs et modernes et reconnaissons que nos enfants grandissent dans des structures familiales de plus en plus variées.

9. Nous sommes fiers de nos traditions démocratiques et de nos libertés individuelles et politiques, garanties par la Constitution et par la *Charte canadienne des droits et libertés*, et protégées par des lois, ainsi que des politiques et programmes gouvernementaux. Le Canada est une fédération composée de dix provinces et de trois territoires septentrionaux, et notre Constitution confère des pouvoirs législatifs et exécutifs particuliers aux paliers fédéral et provincial/territorial. S'il est vrai que chaque palier de gouvernement exerce sa compétence dans certains domaines, le Canada repose sur un fédéralisme coopératif, qui suppose un dialogue continu. Au sein de la fédération, une province, le Québec, a été reconnue par le Parlement comme constituant une société distincte en raison de sa majorité francophone, de sa culture spécifique et de sa tradition civiliste. Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais, et la dualité linguistique fait partie de son identité collective. Les droits des peuples autochtones du Canada sont garantis par la Constitution, qui reconnaît trois groupes d'autochtones – les Indiens, les Métis et les Inuit – possédant des patrimoines, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles spécifiques.

10. Au Canada, les parents (et les tuteurs légaux désignés le cas échéant) sont responsables au premier chef de donner aux enfants de l'affection et une éducation. Il revient aux pouvoirs publics et à la société de mettre en place les cadres législatifs et stratégiques, les structures institutionnelles et organisationnelles,

les soutiens, financiers et autres, et les services nécessaires pour que les familles puissent assurer le sain développement de leurs enfants. Toutefois, si celles-ci sont incapables de s'occuper des enfants, il incombe aux gouvernements et à la société de leur assurer un soutien et de faire en sorte qu'ils soient pris en charge et protégés. Au Canada, nous reconnaissons également que les enfants eux-mêmes ont d'importantes contributions à fournir dans les décisions qui concernent leur propre développement, de même que celui de leurs collectivités.

11. Nous affirmons avoir l'obligation de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de tous les enfants. Le Canada est partie à la *Convention relative aux droits de l'enfant* – le traité sur les droits humains qui a reçu l'adhésion la plus unanime de l'histoire. Au Canada et dans tous les pays qui l'ont ratifiée, la Convention est devenue l'instrument de référence, le fondement essentiel en ce qui concerne le respect des droits des enfants. Les engagements du Canada sont conformes aux quatre principes directeurs de la Convention : l'intérêt supérieur de l'enfant; la survie et le développement; la participation; et l'absence de discrimination. Comme tous les droits humains, les droits de l'enfant sont universels, indivisibles, interdépendants et interreliés.

12. Chacun d'entre nous peut apporter quelque chose de positif à la vie d'un enfant. Engageons-nous donc tous à collaborer à l'édification d'un Canada et d'un monde dignes des enfants – un monde dans lequel les enfants soient aimés et respectés, où tous les garçons et toutes les filles puissent profiter de leur enfance et grandir en bonne santé, dans la dignité et dans la paix.

III. VERS UNE VISION CANADIENNE COMMUNE POUR LES ENFANTS

13. En assumant un rôle de chef de file lors du Sommet mondial pour les enfants, en 1990, et en ratifiant la *Convention relative aux droits de l'enfant*, en 1991, le Canada a reconnu que la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine, y compris les enfants, sont le fondement nécessaire de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Depuis cette date, nous élaborons, pour les enfants du Canada et du monde, une vision commune, à la mesure de l'importance que nous leur accordons.

14. À la suite du Sommet mondial pour les enfants, le Canada a présenté aux Nations Unies un plan d'action national intitulé *Grandir ensemble*. En 1993, une loi du Parlement a fait du 20 novembre la Journée nationale de l'enfant, l'occasion de célébrer les enfants du Canada et de sensibiliser le public à la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Notre pays a déposé devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies deux rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention. En 2002, le Canada a joué un rôle important dans les préparatifs de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants – la rencontre qui a suivi le Sommet mondial sur les enfants –, y compris pendant les négociations entourant la déclaration mondiale et le plan d'action, *Un monde digne des enfants*. Sa présence active lors de la Session extraordinaire elle-même a été reconnue, et nous sommes particulièrement fiers de notre appui à la participation active des enfants tout le long du processus.

15. En décembre 1997, le Canada a été le premier État à ratifier la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur*

destruction (la Convention sur les mines antipersonnel); et, en juin 2000, il a été le premier à adopter une législation complète d'application du *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, qui oblige les particuliers à rendre compte des crimes qu'ils commettent contre l'humanité, notamment contre les enfants. En juillet 2000, le Canada a été le premier pays à ratifier le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*. En septembre 2000, notre pays a organisé une conférence internationale innovante sur les enfants touchés par la guerre.

16. L'engagement de longue date du Canada en faveur des enfants et la mise en œuvre de la *Convention relative aux droits des enfants* nous ont incités à agir pour eux. Nos efforts combinés, au Canada et sur la scène internationale, ont accru notre connaissance des facteurs qui favorisent le bien-être des enfants et de leurs familles et ont contribué à notre compréhension du rapport entre les droits et le développement de l'enfant.

(1) Le bien-être des enfants du Canada : Une responsabilité partagée

17. Le bien-être des enfants est une responsabilité que partage toute la société canadienne. Certes, c'est aux parents d'abord qu'il revient d'apporter des soins et de l'affection à leurs enfants, mais nous reconnaissons que les familles s'inscrivent dans le contexte des collectivités, des milieux de travail et des établissements publics. Le rôle des pouvoirs publics est de veiller à ce que chacun de ces milieux fonctionne, individuellement et ensemble, de manière à appuyer les familles avec des enfants et les enfants au sein des familles.

18. En vertu de la Constitution du Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont responsables de plusieurs domaines qui touchent la vie des enfants. Manifestement, pour que les enfants soient avantagés, la collaboration entre juridictions est indispensable. La coopération entre les paliers fédéral, provincial et territorial en ce qui concerne les enfants s'est considérablement améliorée au cours de la dernière décennie. En 1996, les premiers ministres ont convenu que les enfants et les familles constitueraient une priorité d'action conjointe.

19. Le *Plan d'action national pour les enfants*, établi par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation avec le public, définit une vision partagée qui fera en sorte que les enfants du Canada aient les moyens nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Cette vision commune est assortie d'objectifs visant à ce que les enfants soient : en bonne santé (physiquement et émotionnellement); protégés et en sécurité; en mesure de bien apprendre; de même qu'engagés et responsables sur le plan social. Le *Plan d'action national pour les enfants* propose en outre six modalités d'action collective pour améliorer le bien-être des enfants du Canada : favoriser le développement de la petite enfance; soutenir les parents et renforcer les familles; améliorer la sécurité du revenu des familles; offrir des expériences d'apprentissage dès la petite enfance et de façon continue par la suite; promouvoir le sain développement des adolescents; et créer des collectivités sûres, solidaires et libres de toute violence. L'Entente sur le développement de la petite enfance, annoncée par les premiers ministres en septembre 2000, a été le premier point de cet ordre du jour à être soulevé. En vertu de l'Entente, des investissements sont faits dans des programmes et des services conçus expressément pour les enfants

de moins de six ans et leurs familles, dans quatre domaines d'action : promouvoir la santé des femmes enceintes, des nouveau-nés et des jeunes enfants; améliorer l'aide aux parents et aux familles; améliorer le développement des jeunes enfants, les soins qu'ils reçoivent et leur capacité d'apprentissage; et renforcer les soutiens communautaires.

(2) Comment se portent les enfants du Canada

20. Dans l'ensemble, ils se portent bien. Ils ont accès à des systèmes d'éducation et de soins de santé universels qui comptent parmi les meilleurs du monde. Dans leur majorité, ils naissent en bonne santé et le demeurent. Ils vivent dans des familles aimantes et dans des collectivités qui les soutiennent. Le nombre des familles à faible revenu est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été au cours des dix dernières années. Les enfants sont prêts à apprendre lorsqu'ils arrivent à l'école et ils y réussissent. Toutefois, les enfants du Canada ne se développent pas tous aussi bien. Les enfants autochtones, les enfants handicapés, ceux qui vivent en région éloignée, ceux qui appartiennent à des familles monoparentales, qui reçoivent l'assistance sociale, dont les parents sont des immigrants récents ou qui sont réfugiés, ont plus de chances d'être désavantagés économiquement, avec les risques que cela comporte. Nous reconnaissons aussi que tous les enfants sans exception sont exposés, un jour ou l'autre, à de multiples risques qui, potentiellement, menacent leur santé et leur bien-être.

21. Le gouvernement du Canada a défini la santé de la population, le maintien et l'amélioration de la santé de toute la population et la réduction des inégalités sur le plan de la santé entre les groupes qui constituent la population, comme la démarche idéale de l'élaboration des programmes et des politiques. La santé de la population déborde

largement les indicateurs traditionnels (comme la maladie ou la déficience) pour englober toute la gamme des facteurs et conditions collectifs – et leurs interactions – dont on sait qu'ils sont liés à l'état de santé. Communément appelés « déterminants de la santé », ces facteurs sont actuellement : le niveau de revenu et le statut social; les réseaux de soutien social; l'éducation; l'emploi et les conditions de travail; les environnements sociaux; les environnements physiques; les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelles; le développement de la petite enfance; le patrimoine biologique et génétique; les services de santé, le sexe; et la culture.

22. D'après l'ensemble de nos recherches et de nos connaissances, trois conditions favorables se révèlent essentielles au sain développement de l'enfant : un revenu familial suffisant; des parents qui jouent bien leur rôle au sein de familles fortes et unies; et des collectivités solidaires et bienveillantes.

23. Les familles doivent être en mesure de répondre aux besoins financiers de leurs enfants – non seulement pour satisfaire à leurs besoins essentiels comme l'alimentation, le vêtement et le logement, mais aussi pour leur offrir des expériences enrichissantes qui favorisent l'éclosion de leurs talents et encouragent leur participation, avec leurs pairs, aux activités saines et stimulantes qui favorisent leur développement social et leur intégration dans la vie collective. Toutefois, divers facteurs comme l'absence de logements abordables, le manque d'accès à des services de garde, une mauvaise santé chronique, des parents peu scolarisés et un marché du travail restreint peuvent également influer sur la capacité des familles d'atteindre à la sécurité financière. Faire en sorte qu'au moins un des deux parents ait un emploi stable et correctement rémunéré est certainement le meilleur moyen de prévenir et réduire la pauvreté. Cependant, en 2001,

le taux de chômage au Canada tournait autour de 7,2 pour cent, et 11,4 pour cent des familles avec des enfants disposaient d'un revenu faible, selon la grille des seuils de faible revenu (SFR) après impôt sur le revenu de Statistique Canada, qui est fixée selon la proportion du revenu annuel qui est consacré aux besoins essentiels comme les aliments, le logement et les vêtements. Le SFR indique quelles sont les familles qui dépensent une partie beaucoup plus élevée que la moyenne de leur revenu pour satisfaire leurs besoins essentiels.

24. Nous connaissons tous l'importance de l'attention parentale dans le développement de l'enfant. Les enfants sont moins exposés aux problèmes d'apprentissage et de comportement si leurs parents les soutiennent, les écoutent et leur assurent une stabilité. Certes, les parents sont aujourd'hui souvent soumis à des tensions, mais ils sont résolus à bien élever leurs enfants. En outre, les recherches nous apprennent qu'une attention parentale efficace peut protéger les enfants contre beaucoup des risques associés à un statut socioéconomique faible, tandis qu'une attention parentale insuffisante peut saper les avantages d'une bonne situation économique et entraîner un piètre développement.

25. Des milieux de travail bienveillants, où sont appliquées des politiques et des pratiques favorables aux familles, des ressources à l'échelle locale et des réseaux sociaux, ce sont là certains des moyens qui aident les parents à être plus efficaces et les enfants à réussir. Des collectivités sûres, qui offrent des contextes de vie sains et stimulants et qui donnent accès à des programmes et à des services, représentent une contribution importante au bien-être des enfants et des familles. S'agissant des tout petits, il est particulièrement important de leur offrir un enseignement et des soins adaptés linguistiquement et culturellement, pour les préparer à apprendre durant toute leur vie.

(3) Appuyer les enfants et les familles du Canada

26. Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants a effectué de nombreux investissements importants au cours de la dernière décennie, afin que les familles disposent d'un revenu adéquat, que les parents soient capables de bien assumer leurs responsabilités et que les enfants aient accès à des programmes et services communautaires qui favorisent leur sain développement.

27. Les progrès récemment accomplis par le Canada en matière de croissance économique et de création d'emplois aident à réduire la pauvreté et à faire en sorte qu'un plus grand nombre de familles disposent des ressources dont elles ont besoin pour s'occuper de leurs enfants. De plus, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, bonifiée à maintes reprises depuis sa création en 1997, offre un versement mensuel non taxable qui aide les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants. Dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants (PNE) – initiative conjointe lancée en 1998 en association avec les provinces et les territoires –, le gouvernement du Canada verse des prestations de revenu aux familles défavorisées afin d'atténuer la pauvreté infantile et d'encourager les parents à demeurer dans la population active. La contribution à la PNE des provinces, des territoires et des Premières nations consiste à réinvestir dans des avantages et des services destinés à appuyer les familles à faible revenu ayant des enfants, dans des domaines comme les services de garde, les prestations pour enfants et les suppléments de revenu, les services à la petite enfance, les prestations supplémentaires pour soins médicaux, y compris pour soins dentaires, et autres services de prévention. Parmi les autres mesures qui aident les familles avec enfants, citons le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe

harmonisée, la déduction pour frais de garde d'enfants, le programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Crédit pour études.

28. Pour tenir compte des dépenses extraordinaires que doivent engager les parents d'enfants gravement handicapés, le gouvernement du Canada a amélioré un certain nombre de mesures et de programmes fiscaux, notamment le Crédit d'impôt pour personnes handicapées et le Supplément afférent, le Crédit d'impôt pour frais médicaux, la déduction pour frais de garde d'enfants pour les enfants handicapés, les transferts de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de fonds enregistrés d'épargne-retraite en faveur d'enfants ayant une déficience, les subventions canadiennes pour les étudiants handicapés et une nouvelle Prestation pour enfants handicapés à l'intention des familles à revenu faible et modeste, mise en place en 2003.

29. Le gouvernement du Canada a également pris une série de mesures visant à soutenir par d'autres moyens les parents en tant que premiers pourvoyeurs de soins de leurs enfants. En 2000, les prestations parentales et de maternité offertes dans le cadre du programme d'assurance-emploi ont été prolongées jusqu'à un an pour permettre aux parents de rester à la maison et de s'occuper d'un enfant nouveau-né ou nouvellement adopté. En vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance, le gouvernement du Canada transfère des fonds chaque année aux gouvernements provinciaux et territoriaux, en appui à l'amélioration et à l'élargissement des programmes et des services en faveur de la petite enfance. En 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer l'accès à des programmes abordables et de bonne qualité de garderies et d'apprentissage précoce, lesquels sont régis par les provinces et les territoires, par le truchement du Cadre multilatéral pour

l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Comme il l'a annoncé dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada accordera, en 2004-2005 et en 2005-2006, des fonds supplémentaires aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral, ce qui signifie plus de soins de qualité pour les enfants, et plus rapidement.

30. Au Canada, nous prisons notre système d'enseignement primaire et secondaire accessible à tous. L'éducation est une sphère de responsabilité provinciale et territoriale, sauf en ce qui concerne les enfants indiens inscrits vivant dans des réserves. Pour ces derniers, c'est le gouvernement fédéral qui assume la responsabilité de leur éducation. Aussi, verse-t-il des fonds à ce titre aux Premières nations, qui administrent les programmes scolaires dans les réserves ou prennent des dispositions pour envoyer les élèves dans des écoles provinciales.

31. En 2002, le gouvernement du Canada a créé la Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant, qui aide les parents à se concentrer sur les besoins de leurs enfants après une séparation ou un divorce et à minimiser les problèmes. La Stratégie tâche de fournir aux parents des outils qui les aident à prendre des arrangements parentaux répondant aux intérêts supérieurs de leurs enfants. Cette stratégie s'appuie sur les nouvelles mesures de soutien aux enfants, entrées en vigueur en 1997, qui comportent des lignes directrices fédérales en matière de soutien aux enfants et des mesures supplémentaires d'application de la loi destinées à aider les provinces et les territoires à faire respecter les obligations alimentaires.

32. Le gouvernement continue d'appuyer une série de programmes ciblés émanant des collectivités, destinés aux enfants et à leurs parents, comme le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme de nutrition prénatale du Canada, et le Programme d'aide

préscolaire aux Autochtones. Ces programmes et services permettent aux familles et aux collectivités de favoriser la bonne santé et le développement social des enfants et des familles qui vivent dans un contexte difficile. De plus, à travers l'Initiative de lutte contre la violence familiale, un vaste éventail de démarches de prévention et d'intervention ont été mises en place afin de mieux protéger les enfants et les familles.

33. Un peu partout au Canada, dans toutes les zones de compétence, le bien-être des enfants et des familles est un domaine d'action prioritaire. La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont commencé à chercher les moyens de prendre en compte le caractère complexe et intersectoriel des questions relatives aux enfants et à leurs familles. Des provinces comme l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec ont confié la responsabilité des enfants et/ou de la famille à certains ministères précis. En 1996, la province de Nouvelle-Écosse a créé le *Child and Youth Action Committee* (CAYAC) comme moyen pour les ministères provinciaux qui partagent la tâche d'assurer des services aux enfants et aux jeunes de coordonner leur élaboration des politiques. En 2000, le Manitoba a créé un comité de haut niveau comparable appelé Comité du cabinet sur les enfants en santé. Cette province annonce que le sain développement des enfants et des adolescents compte parmi ses grandes priorités. Comme autres exemples, signalons l'Île-du-Prince-Édouard qui a créé le *Children's Secretariat* pour aider le *Premier's Council on Healthy Child Development*, ou encore le Nunavut, qui a formé le *Children First Secretariat*, un comité interministériel de sous-ministres. Enfin, le Québec investit d'importantes ressources aux fins d'une démarche intégrée des services à l'enfance et à la famille, de manière à favoriser le développement de l'enfant et l'égalité des chances. Ce mécanisme

accorde un poids particulier à l'intervention précoce, notamment par des mesures de soutien du revenu familial et de programmes d'apprentissage précoce et de garderies (par exemple, des centres pour la petite enfance et des services de garderies après l'école offerts à des prix minimes).

34. Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont également nommé des défenseurs des enfants et des jeunes. Certes leurs mandats diffèrent, mais, ils se concertent au sein du *Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates*, afin de partager un même engagement à faire valoir la voix, les droits et la dignité des enfants. Font partie de ce groupe : cinq protecteurs des enfants nommés par des provinces (Alberta, Manitoba, Terre-Neuve, Ontario et Saskatchewan); la section des enfants du bureau de l'Ombudsman, de Nouvelle-Écosse; la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec; et le *Child and Youth Officer*, de Colombie-Britannique. Dans l'ensemble, les défenseurs des enfants sont habilités à faire en sorte que les droits des enfants et des jeunes soient respectés et valorisés dans nos collectivités, ainsi que dans les pratiques, politiques et lois des pouvoirs publics; promouvoir les intérêts et agir comme porte-parole des enfants qui ont des ennuis avec les services provinciaux; faire de la sensibilisation auprès du public; travailler à la résolution de différends et mener des enquêtes indépendantes; recommander au gouvernement et/ou à l'assemblée législative des moyens d'améliorer les programmes pour les enfants.

(4) Favoriser la santé des enfants du Canada

35. La responsabilité qui incombe aux gouvernements de protéger la santé des citoyens est une composante essentielle du contrat social canadien. La santé publique, que l'on définit comme les

efforts organisés déployés par la société pour protéger, promouvoir et rétablir la santé de toute la population, exerce trois fonctions principales : la prévention et le contrôle des maladies et des blessures; la protection contre les menaces sanitaires; et la promotion de la santé. Au Canada, les efforts de santé publique comprennent des programmes et des services touchant les maladies contagieuses (infectieuses) et non contagieuses (chroniques); les blessures; les menaces contre la santé, comme les toxines environnementales; la malnutrition; les polluants; et l'insécurité des aliments et des réserves de sang. Les interventions actuelles sont concentrées sur les menaces individuelles en matière de santé, comme certaines maladies ou conditions spécifiques, par exemple le diabète, et sur la promotion des facteurs de protection, comme une vie saine. Les enfants en comptent parmi les premiers destinataires.

36. D'autre part, le Canada offre un système de soins de santé financé par le secteur public, assuré par le truchement de treize régimes d'assurance-santé provinciaux et territoriaux imbriqués et liés entre eux du fait de leur adhésion à des principes nationaux fixés à l'échelon fédéral : gestion publique, intégralité, universalité, transférabilité et accessibilité. Le but de ce système est de faire en sorte que tous les assurés, y compris les enfants, aient un accès satisfaisant à une gamme de biens et services nécessaires médicalement, sans égard aux obstacles financiers ou autres. Le programme des services de santé non assurés du gouvernement du Canada offre, aux Indiens inscrits et aux Inuit reconnus (sans égard à leur lieu de résidence), des biens et services nécessaires mais qui ne sont pas couverts par les autres programmes privés ou provinciaux/territoriaux. En février 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, se sont engagés à accélérer la réforme des soins de santé primaires, afin

que tous les citoyens, y compris les enfants, profitent de services intégrés de soins de santé primaires. Pour appuyer les efforts de renouvellement déployés par les provinces et les territoires, le Fonds pour la réforme de la santé leur transférera des ressources financières pendant cinq ans, afin de leur permettre de respecter les priorités que sont la réforme des soins primaires, les soins à domicile et la couverture des médicaments onéreux. Cela s'ajoute au Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires, créé par le gouvernement du Canada en 2000 pour appuyer le renouvellement des soins de santé primaires destinés à tous les groupes d'âge, aux niveaux provincial, territorial et fédéral.

37. En septembre 2002, les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de travailler ensemble à une Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains. Les premiers points de mire de la Stratégie sont l'activité physique et une alimentation saine dans un contexte de poids-santé. Chaque année, plus des trois quarts des décès qui surviennent au Canada sont attribuables à quatre groupes de maladies non transmissibles : affections cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires. Les facteurs de risque qui conduisent à ces maladies, comme l'inactivité physique et une mauvaise alimentation, sont en augmentation, en particulier dans certains groupes vulnérables. La Stratégie en matière de modes de vie sains vise à réduire l'incidence des maladies non transmissibles en s'attaquant à leurs facteurs de risque communs et aux conditions sous-jacentes de la société qui y contribuent. Conformément à cet accent sur la vie saine, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des sports ont endossé, en avril 2002, la Politique canadienne du sport. Celle-ci vise à créer un environnement sportif dynamique et de

pointe, permettant à tous les Canadiens de s'engager avec plaisir dans une pratique sportive qui soit à la mesure de leurs capacités et de leurs intérêts et à un nombre croissant d'athlètes de se démarquer de façon constante aux plus hauts niveaux de compétition. Par ailleurs, le 15 juillet 2003, le Canada a signé la *Convention-cadre pour la lutte antitabac*. Il s'agit là du premier traité de santé publique élaboré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il énonce les obligations qui incombent aux gouvernements de s'attaquer aux enjeux liés au tabagisme, et notamment à ceux qui concernent les jeunes.

38. Dans un effort pour protéger les enfants contre les risques et les contaminants de l'environnement, le gouvernement du Canada régit et renforce la protection de la santé et de l'environnement, par le truchement de mesures comme la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. S'ajoutent à cela les alertes sur la sécurité et l'allergénicité des jouets, les contrôles des aliments et des drogues, et la réglementation de sécurité dans les domaines de ressort fédéral.

(5) Promouvoir des collectivités saines, sûres et solidaires

39. Tous les secteurs de la société canadienne travaillent de concert pour faire en sorte que les enfants et les familles profitent d'une société plus sûre, grâce à des collectivités saines et solidaires. La Stratégie nationale de prévention du crime, créée en 1998, aide les collectivités à élaborer des méthodes novatrices, conçues par les intéressés eux-mêmes, pour prévenir la criminalité et réduire la victimisation, grâce à une collaboration entre tous les paliers des pouvoirs publics et les collectivités. Elle insiste particulièrement sur les enfants et les jeunes à risque, les Autochtones et la sécurité personnelle des femmes.

40. Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'améliorer le système de justice pour les jeunes. L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes, annoncée en mai 1998, a amené l'adoption de nouvelles lois à large portée.

41. Lancée en 1999, l'Initiative nationale pour les sans-abri – qui comprend l'Initiative de partenariats en action communautaire, la Stratégie pour les jeunes sans-abri et divers travaux de recherche – aide à répondre aux besoins urgents et essentiels des sans-abri, ainsi qu'à certains besoins en matière de logements de transition et de logements de soutien. De plus, en 2001, en partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative en matière de logements à prix abordable, qui vise à améliorer l'offre de logements locatifs abordables, principalement dans les centres urbains.

42. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec leurs partenaires, aux paliers national et international, afin de protéger les enfants contre les enlèvements d'enfants par le père ou la mère et pour qu'ils soient promptement renvoyés. Au Canada, le programme *Nos enfants disparus* et les Services nationaux des enfants disparus fournissent un solide appui aux familles et à la police.

43. En 2002, le gouvernement a également apporté des modifications au *Code criminel*, afin de mieux protéger les enfants contre la maltraitance et l'exploitation. Ces modifications renforceront les dispositions contre la pornographie infantile, protégeront les enfants contre les relations d'exploitation sexuelle et augmenteront les sentences maximales liées aux infractions mettant en jeu des enfants. Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements qui permettront de lancer une stratégie

nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

(6) Améliorer le bien-être des enfants et des familles autochtones

44. Le gouvernement du Canada collabore avec les communautés autochtones, les dirigeants et les Aînés, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, à l'amélioration du bien-être des enfants et des familles autochtones (Premières nations vivant dans les réserves et hors réserve, Métis, Indiens non inscrits et Inuit). Au Canada, tous les gouvernements sont certes responsables de la santé de leurs citoyens les plus jeunes, mais la santé des enfants des Premières nations vivant dans des réserves et des enfants inuit relève plus particulièrement, quoique pas exclusivement, du gouvernement fédéral. Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à faire en sorte que les enfants autochtones puissent prendre un meilleur départ dans la vie. Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé des fonds supplémentaires pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves; ce montant s'ajoute à l'investissement accru annoncé dans le budget de 2003.

45. Depuis 1998, dans le cadre de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour les enfants des Premières nations, ces dernières réinvestissent les épargnes d'aide sociale dans des programmes et services pour les familles à faible revenu, dans des domaines comme la garde des enfants, la nutrition, le développement de la petite enfance, les soutiens pour l'emploi et la formation et l'amélioration des collectivités. En 1998, le gouvernement du Canada a lancé une initiative de réforme pédagogique, en association avec les intervenants et les communautés des Premières nations, afin de renforcer leur capacité de gestion et de gouvernance, d'améliorer la

qualité des cours dispensés en classe, d'accroître la participation des parents et des communautés et de faciliter la transition entre l'école et le travail.

46. La Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, annoncée en octobre 2002, complète l'Entente sur le développement de la petite enfance. La stratégie est conçue pour améliorer les programmes et les services existants, notamment le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, l'Initiative visant la garde d'enfants chez les Premières nations et les Inuits et les mesures de prévention et d'appui concernant le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF), en insistant particulièrement sur les enfants des réserves. Le budget de 2003 a annoncé que des fonds seraient consacrés à l'amélioration de programmes d'apprentissage précoce et de garde pour les enfants autochtones, principalement pour ceux qui vivent dans les réserves. Ces appuis compléteront le transfert fédéral aux provinces et territoires à l'appui du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le gouvernement du Canada soutient la prestation de services de bien-être de l'enfance qui soient culturellement adaptés et gérés par les Premières nations elles-mêmes. En 2000, de concert avec l'Assemblée des premières nations et divers organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations, il a effectué une étude stratégique nationale sur les services à l'enfance et à la famille des Premières nations, qui devrait entraîner une amélioration sensible du système. Enfin, la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain, créée en 1998 et prolongée dans le budget fédéral de 2003, soutient des projets pilotes sur les nouveaux moyens à prendre pour mieux répondre aux besoins des populations urbaines autochtones, y compris les enfants et les familles. Il prévoit aussi des fonds supplémentaires pour régler

certains problèmes critiques, comme le fort roulement de personnel parmi les enseignants dans certaines écoles des Premières nations et la nécessité de soutenir la participation des familles à l'éducation des enfants des Premières nations.

(7) Faire fond sur nos connaissances

47. Les interventions du Canada en faveur des enfants et des familles reposent sur un solide ensemble de connaissances des meilleures pratiques. Des investissements constants dans la recherche, la surveillance et l'amélioration des connaissances permettent aux Canadiens de suivre les progrès accomplis et de voir comment les enfants du Canada évoluent. Les initiatives dans ce sens sont entre autres : le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes, les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants, l'Enquête sur les comportements liés à la santé des enfants d'âge scolaire, le Système canadien de surveillance périnatale, le Programme canadien de surveillance pédiatrique, l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, le système de surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), la *New Canadian Children and Youth Study*, l'Enquête auprès des peuples autochtones, l'*Aboriginal Children's Survey*, le Programme de partenariats pour le développement social et le Fonds de recherche de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur la protection des enfants. Ces initiatives ajoutent l'élaboration de connaissances quantitatives et qualitatives provenant de diverses enquêtes et statistiques, aux recherches à l'échelon local, ainsi qu'à la collecte et à l'échange de meilleures pratiques. De plus, dans le budget de 2004,

le gouvernement du Canada a annoncé un élargissement sensible de l'initiative *Comprendre la petite enfance* (CPE), qui permettra aux collectivités de prendre des décisions éclairées sur les meilleures politiques et les programmes les plus appropriés pour les jeunes et leurs parents.

48. Les mesures prises en faveur des enfants au cours des dix dernières années nous ont apporté une multitude d'expériences, qui nous permettent de déduire quelles sont les interventions les plus efficaces et les meilleures façons de structurer les actions gouvernementales pour aider les enfants. Nous avons appris que, pour être efficaces, les mesures en faveur des enfants doivent être très bien coordonnées à l'intérieur des administrations publiques et entre elles, ainsi qu'avec les autres partenaires et intervenants. Les recherches évoquées plus haut nous ont aussi enseigné que le cumul d'investissements sociaux forts et à large portée et d'une attention soutenue pour la prévention parmi les enfants les plus exposés peut améliorer le degré de bien-être et compenser les désavantages. En combinant des programmes universels et des initiatives plus ciblées, les gouvernements et leurs partenaires en arrivent à toucher la totalité des enfants et des familles et à prêter une attention spéciale à ceux qui en ont le plus besoin.

(8) Soutenir les enfants du monde

49. Au niveau mondial, la décennie 90, lourde de promesses, n'a apporté que des progrès modestes pour les enfants du monde. Côté positif, le Sommet mondial pour les enfants et l'entrée en vigueur de la *Convention relative aux droits de l'enfant* ont attiré les projecteurs politiques sur la question. Des dispositions et des mécanismes juridiques internationaux visant à renforcer la protection des enfants en ont résulté. Des engagements ont été pris à l'échelon régional.

Les efforts pour atteindre les objectifs du Sommet mondial des enfants ont été suivis de près au cours des années 1990 et ont eu beaucoup de résultats tangibles : moins nombreux sont les enfants qui aujourd'hui meurent de maladies évitables; l'éradication de la polio sera bientôt chose faite; et, grâce à l'iodation du sel, 90 millions de nouveaux-nés sont chaque année protégés contre une perte sensible de leur capacité d'apprentissage.

50. Pourtant, de lourds défis demeurent. Plus de 10 millions d'enfants décèdent chaque année de causes évitables; 121 millions d'enfants ne sont pas scolarisés (dont 54 pour cent de filles); 150 millions d'enfants souffrent de faim et de malnutrition; et le VIH/sida se répand rapidement. La pauvreté persistante, les conflits armés, le fardeau des dettes et la menace qui pèse sur la santé et la sécurité sociale entraînent une insuffisance des investissements dans les services sociaux. De nombreux enfants sont victimes de discrimination et ne profitent pas des ressources et des services sociaux existants. Souvent aussi, les enfants sont empêchés de participer aux décisions qui les touchent directement. De plus, l'exploitation abusive par le travail, la vente et la traite d'enfants et d'adolescents, ainsi que diverses autres formes de maltraitance, d'exploitation et de violence, persistent toujours.

51. Pour aider à relever ces défis mondiaux, le Canada s'est engagé à augmenter et à renforcer son aide publique au développement dans quatre domaines prioritaires du développement social. Les plans d'action pour l'éducation de base, la santé et la nutrition, ainsi que la lutte contre le VIH/sida, comportent une composante en faveur des enfants, tandis que le plan d'action relatif à la protection de l'enfance vise expressément les droits des enfants qui ont besoin d'une protection spéciale contre l'exploitation, la maltraitance et la discrimination.

52. L'expérience de la dernière décennie confirme que les besoins et les droits des enfants doivent figurer parmi les priorités des efforts mondiaux en faveur du développement. Plusieurs leçons essentielles sont à retenir : le changement est possible – et les droits des enfants constituent un excellent point de ralliement; les politiques doivent prendre en compte aussi bien les facteurs immédiats qui touchent ou excluent tel ou tel groupe d'enfants, que les causes plus profondes et plus vastes de l'insuffisance des protections et des violations de droits; il faut privilégier les interventions ciblées qui donnent des résultats rapides, sans négliger la durabilité et les processus de participation; enfin, les efforts doivent s'appuyer sur la résilience et la force des enfants eux-mêmes. Les programmes multisectoriels centrés sur la petite enfance et le soutien aux familles, particulièrement celles qui sont à hauts risques, méritent un soutien spécial, parce qu'ils apportent des résultats durables sur les plans de la croissance, du développement et de la protection des enfants.

IV. PLAN D'ACTION

53. Nul gouvernement, organisme ou particulier ne peut s'attaquer aux multiples problèmes qui touchent les enfants d'aujourd'hui. Élaboré en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, *Un Canada digne des enfants* traduit un consensus sur une variété de questions prioritaires pour les enfants. Tout au long du processus de consultation, on a vu se préciser un ensemble commun de principes, de priorités et de stratégies d'action. Le plan d'action offre donc une vision collective des mesures à prendre pour créer un Canada et un monde dignes des enfants. C'est un appel à l'action, qui définit des stratégies auxquelles tout le monde peut contribuer, à divers moments et selon des modalités différentes et qui invite tous les secteurs de la société – gouvernements, organisations et particuliers, enfants y compris – à en assurer collectivement la réalisation.

A. Créer un Canada et un monde dignes des enfants

54. « Nous voulons un monde digne de nous parce qu'un monde digne de nous est un monde digne de tous », ont déclaré les enfants lorsqu'ils se sont exprimés devant l'Assemblée générale, à la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Il nous ont ensuite rappelé qu'il nous incombait à tous de créer ce monde. Chacun reconnaît que les familles, les voisinages, les écoles, les groupes de pairs et la collectivité dans son ensemble ont une influence sur la vie des enfants. Mais cela est vrai aussi des politiques et programmes des gouvernements, du contexte de travail des parents et des pourvoyeurs de soins, des caractéristiques matérielles et du climat social des collectivités où les enfants grandissent, y compris la culture qui les entoure d'une façon générale. Tous nous participons au façonnement du monde dont hériteront les enfants, que nous en soyons conscients

ou non. Nous devons donc tous travailler ensemble à son amélioration, pour nous-mêmes et pour eux. Nous reconnaissons également qu'il s'agit d'un processus bidirectionnel. Non seulement les enfants peuvent être profondément influencés par les contextes multiples dans lesquels ils grandissent, mais ils peuvent également être eux-mêmes de puissants agents de changement culturel et social. Nous, au Canada, reconnaissons l'importance de la participation des enfants à leur sain développement, ainsi qu'au développement des collectivités dans lesquelles ils vivent et de la société dans son ensemble.

55. Nous nous engageons à appliquer le Plan d'action selon les principes suivants, qui sont fondés sur des valeurs canadiennes :

Reconnaissance du fait que les parents (et les tuteurs légaux) sont les premiers responsables des soins et du bien-être des enfants

56. La famille constitue le milieu naturel où l'enfant est soigné et choyé. C'est là que l'enfant passe la majeure partie de son temps et que se déroule une part importante de son développement. Les familles sont elles-mêmes fortement influencées par les contextes matériel, social et culturel dans lesquels elles vivent. Ce Plan d'action reconnaît que le sain développement des enfants suppose une relation étroite entre les enfants et les parents, les tuteurs légaux, les autres membres de la famille, les autres pourvoyeurs de soins et les autres membres de la collectivité.

Reconnaissance des rôles et responsabilités des pouvoirs publics

57. La protection des enfants est fondamentale pour le Plan d'action. Tous les gouvernements du Canada sont déterminés à protéger les enfants contre les préjudices, à assurer leur sain développement et leur bien-être et à respecter leur dignité et leur résilience. Il est vrai

que les parents ont la responsabilité première de la protection, du soin et de l'affection donnés aux enfants, une responsabilité que les gouvernements soutiennent. Néanmoins, il existe des cas où les familles éclatent ou sont incapables de fonctionner et où la société, par l'entremise du pouvoir qu'elle a délégué au gouvernement, doit donc agir pour maintenir les intérêts supérieurs de l'enfant, avant tout. En tant que société, nous partageons une responsabilité collective concernant la protection et la sécurité de tous les enfants, et nous devons travailler ensemble pour façonner et promouvoir une culture du respect.

Respect pour la diversité des communautés, des cultures et des origines des enfants

58. Les enfants du Canada proviennent de communautés et de milieux divers et possèdent des expériences variées. Beaucoup sont des immigrés de première ou de deuxième génération, issus de tous les coins du monde. Ils parlent de nombreuses langues, sont porteurs de cultures et de traditions diverses et vivent dans des contextes de toutes sortes, qui vont des centres urbains très animés aux villages éloignés du grand Nord. Nous reconnaissons la situation spécifique des enfants autochtones et acceptons l'obligation de collaborer avec les communautés autochtones à l'élaboration et à la mise en place de stratégies culturellement adaptées de soins, de protection et de promotion des droits de leurs enfants, afin qu'ils demeurent attachés à leur culture. Notre travail sur le plan international, pour et avec les enfants, exige une attitude analogue. Édifier un monde qui soit digne des enfants ne peut se faire que si nous reconnaissons la dignité inhérente de chaque enfant, sans exception.

Assurer l'intégration sociale

59. Tous les enfants doivent être préparés à devenir des participants à part entière, bien intégrés dans la société. Les discriminations subies peuvent avoir des conséquences graves sur leur santé et leur bien-être. Aucun enfant ne devrait être exclu en raison de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa religion, de son opinion politique ou autre, de son origine nationale, ethnique ou sociale, de sa situation financière, d'une déficience, de son orientation sexuelle, de son statut à la naissance ou d'un autre facteur. L'intégration sociale est l'un des meilleurs et des plus puissants moyens d'assurer le respect des droits des enfants. Il importe de créer des systèmes pluralistes, souples et adaptés et de veiller à réduire les disparités, à promouvoir la diversité et à mieux sensibiliser le public à l'importance de l'intégration sociale de tous les enfants.

Participation des enfants

60. Les enfants qui sont en mesure de se faire leur propre opinion ont le droit de l'exprimer librement, dans tous les dossiers qui les concernent, cette opinion devant être dûment prise en considération, compte tenu de leur âge et de leur niveau de maturité. La participation active à la prise de décisions diversifie les perspectives prises en compte dans le processus et favorise l'élaboration de politiques et de programmes plus pertinents et plus équitables, ainsi que l'obtention de résultats plus durables. Une participation significative des enfants accroît la capacité de ceux-ci à vivre une citoyenneté responsable et à respecter les principes démocratiques.

Encourager la collaboration multisectorielle

61. La nature interdépendante et indivisible des droits des enfants impose des interventions pluridimensionnelles, interjuridictionnelles et

holistiques. La prestation d'un soutien efficace et adéquat aux enfants requiert un engagement constant de tous les secteurs de la société, notamment des secteurs public, non gouvernemental et privé.

Partager les résultats de recherche, l'information et les meilleures pratiques

62. La recherche joue un rôle essentiel pour ce qui est non seulement de trouver des solutions nouvelles, mais aussi de déterminer la nature du défi et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Beaucoup de travail a été fait au Canada et dans d'autres pays pour étudier, analyser et examiner la situation et les besoins des enfants. Nous, au Canada, reconnaissons qu'il est important d'accroître nos connaissances pour faire en sorte que nos décisions soient fondées sur des données confirmées.

Reconnaître et assumer nos responsabilités envers tous les enfants du monde

63. Nous travaillons ensemble pour les enfants du Canada, certes, mais nous reconnaissons que les enfants de l'étranger, en particulier ceux des pays en développement et des pays en transition, représentent aussi une priorité. Les défis que constituent la pauvreté, la faim, la maladie, les catastrophes naturelles, les conflits armés et le terrorisme demeurent les obstacles les plus graves au respect des droits des enfants du monde. La politique étrangère du Canada et, plus particulièrement, son aide publique au développement, ainsi que le travail de nombreuses organisations non gouvernementales canadiennes, jouent un rôle important dans l'édification d'un monde digne des enfants. Le secteur privé a aussi une responsabilité à cet égard, surtout dans les pays où les entreprises font des affaires.

B. Objectifs, stratégies et mesures pour le Canada

64. Même si *Un Canada digne des enfants* se fonde sur *Un monde digne des enfants*, les thèmes de ce dernier texte y ont été remaniés et regroupés selon les quatre catégories suivantes, de manière à traduire les priorités définies par les Canadiens au cours du processus de consultation : appuyer les familles et renforcer les collectivités; promouvoir un mode de vie sain; protéger les enfants et promouvoir l'éducation et l'apprentissage.

1. Appuyer les familles et renforcer les collectivités

65. Les Canadiens reconnaissent que des familles et des collectivités solides sont essentielles au bien-être des enfants. Lorsque les parents sont soutenus dans leur capacité de donner à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie, toute la société en profite. Toutefois, les parents sont souvent assujettis à la nécessité de suivre le rythme des connaissances de l'économie et aux multiples autres exigences qui leur prennent du temps et de l'énergie. Comme la qualité de l'enfance est également influencée par les collectivités dans lesquelles les enfants vivent, jouent et apprennent, il est important que celles-ci soient sécuritaires et offrent toute une gamme de programmes et de services accessibles aux familles avec enfants. Il importe de reconnaître et de valoriser le rôle unique que jouent les amis et les voisins.

Priorités d'action

(a) Politiques favorables aux enfants et aux familles

66. Les politiques qui sont appliquées dans les milieux de travail, la collectivité et le vaste contexte social façonnent notre vie quotidienne de citoyens. Il est essentiel de comprendre la façon dont les enfants

et les familles sont touchés par les politiques que nous élaborons et appliquons. Les politiques favorables aux enfants et aux familles se définissent par leur capacité d'appuyer ceux-ci là où ils vivent, apprennent, jouent et travaillent. Ces politiques offrent des occasions d'intégration sociale et de participation.

67. Dans notre action, nous soutiendrons et encouragerons la capacité des enfants et des adultes à travailler ensemble dans le cadre de partenariats concrets. Des politiques favorables aux enfants reconnaîtront le savoir-faire et la compréhension unique qu'ont les enfants à la fois de leur environnement local et des questions mondiales. Nous nous efforcerons d'assurer l'efficacité des campagnes de sensibilisation destinées aux filles, aux garçons et aux adolescents, en veillant à ce qu'elles soient accessibles, intégrées, adaptées sur le plan de l'âge et présentées sous une forme conviviale pour les enfants. Puisque nous partageons la responsabilité d'élever des enfants en bonne santé et de promouvoir et d'appuyer les familles, nous continuerons à travailler ensemble pour construire une société conviviale pour les enfants et habilitante pour les familles, grâce à des initiatives stratégiques enracinées culturellement, fondées sur la collaboration et responsables.

(b) L'apprentissage et la garde des jeunes enfants

68. Tous les enfants méritent un bon départ dans la vie. La petite enfance jusqu'à six ans est une période critique pour l'épanouissement et le développement de l'enfant. D'après les recherches sur le développement, l'apprentissage et la garde de qualité pendant la petite enfance ont une incidence favorable sur la vie de l'enfant. Un système complet de programmes d'apprentissage et la garde des jeunes enfants axé sur les principes de l'inclusion, de l'abordabilité, de l'accessibilité, de la qualité et du choix pour les parents peut procurer

dès les premières années de la vie la stimulation et le soutien émotif propres à favoriser l'apprentissage, la santé et un comportement équilibré tout au long de l'existence.

69. Nous avons déjà réalisé des progrès dans l'amélioration de l'accès à des programmes d'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui sont à la fois abordables, réglementés et de bonne qualité. Conscients des besoins spéciaux de certains groupes, comme les enfants handicapés ou habitant en région rurale ou isolée, nous nous efforcerons d'offrir un large éventail de possibilités d'apprentissage et la garde pour chaque enfant, en collaboration avec les familles, les organismes communautaires, les entreprises et les syndicats.

(c) Pauvreté

70. Nul ne devrait être obligé de vivre dans la pauvreté, nul enfant surtout. Les conséquences d'une enfance passée dans la pauvreté peuvent nuire tout au long de la vie. Elles peuvent contribuer à un développement insuffisant et à l'exclusion sociale. La pauvreté est souvent associée à la malnutrition, à une santé physique et mentale déficiente et à des problèmes d'apprentissage. Les milieux dans lesquels vivent les enfants dont les parents sont pauvres sont souvent dégradés et peu sûrs.

71. L'élimination de la pauvreté fait l'objet d'efforts considérables au Canada, mais il s'agit de ne pas baisser les bras, afin que tous les enfants aient un bon départ dans la vie. La sécurité du revenu, ainsi que la santé et le bien-être des enfants, sont des éléments déterminants du type de société que nous souhaitons. Nous ne devons jamais perdre de vue nos objectifs et appuyer les efforts déployés par les familles pour trouver du travail, obtenir un logement abordable, avoir accès à des soins de santé et saisir les occasions d'apprentissage.

72. Nous continuerons de travailler ensemble en vue d'assurer une grande variété de soutiens aux parents et aux familles, afin d'améliorer la situation des enfants. Chaque secteur a son rôle unique à jouer dans l'élimination de la pauvreté et, en collaborant, nous pouvons tirer profit des réalisations passées. En échangeant des renseignements sur les programmes, les services et les appuis aux familles, nous pouvons définir ce qui fonctionne bien pour les aider à sortir de la pauvreté et à créer des collectivités prospères. Nous accorderons une attention spéciale à ceux qui ont les besoins les plus grands, notamment les familles autochtones, les immigrants, les réfugiés, les enfants handicapés, les enfants dont les familles ont éclaté et les enfants de la rue.

(d) Séparation et divorce

73. Les familles qui éclatent ont besoin de soutiens spéciaux. La séparation et le divorce représentent des transitions éprouvantes qui peuvent avoir de graves effets sur la santé et le bien-être des enfants. Nombreux sont les membres de tels couples qui s'en tirent raisonnablement bien et gardent à l'esprit l'intérêt supérieur de leurs enfants, mais d'autres ont besoin d'aide pour gérer leur colère et leur chagrin, ou encore pour faire face aux conflits, communiquer avec leur ancien partenaire et trouver des arrangements parentaux qui soient axés sur les enfants.

74. Le système de justice familiale répond en partie au défi de l'éclatement des familles. Il est important qu'il soit aussi intégrateur et aussi favorable à l'enfant que possible. Il importe que le poids accordé à celui-ci tienne dûment compte de son âge et de son degré de maturité, afin d'alléger les tensions auxquelles sont souvent soumis les enfants et les familles. La collaboration de plusieurs partenaires sera nécessaire pour faire en sorte que le système de justice

familial soit axé moins sur la controverse et davantage sur l'enfant. Nous continuerons de chercher à donner aux couples qui se séparent et qui divorcent le soutien et les outils nécessaires afin de les aider à trouver des arrangements parentaux favorables à l'intérêt supérieur des enfants.

75. L'enlèvement survient lorsqu'un parent retire unilatéralement un enfant de chez l'autre parent qui a sur lui le droit légal de le soigner et de le surveiller. Parfois, l'enfant est emmené dans un pays étranger sans le consentement conjoint de ses parents. La séparation et le divorce sont souvent des facteurs favorisants. Le rapt parental est une forme de maltraitance de l'enfant, et celui-ci peut en souffrir émotionnellement et psychologiquement.

76. Les partenaires, aux paliers national et international, continueront de collaborer pour protéger les enfants contre les enlèvements par le père ou la mère afin qu'ils soient promptement renvoyés. Lorsque cela est justifié, nous continuerons à appliquer le *Code criminel* du Canada, qui reconnaît l'enlèvement d'enfant comme un crime grave. Nous continuerons à promouvoir sur la scène internationale la *Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (Convention de La Haye), que le Canada a ratifiée en 1983. Nous encouragerons les pays qui n'y adhèrent pas à respecter les obligations analogues qui s'appliquent à eux en vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies et des autres traités multilatéraux qu'ils ont ratifiés.

(e) Intégration sociale et diversité : Édifier la collectivité

77. Le respect pour la diversité et la participation active à la vie citoyenne est une valeur canadienne fondamentale. Pourtant, certains enfants, adolescents et adultes, par exemple les membres de groupes

ethniques et victimes de racisme ou de diverses fois religieuses, personnes handicapées, enfants immigrants et réfugiés, enfants autochtones, enfants des rues, membres des minorités de langue officielle et habitants du grand Nord ou d'autres régions éloignées, sont parfois entravés dans leur pleine participation à la société. Des barrières fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle existent aussi. Ces obstacles peuvent empêcher les parents, les familles et les tuteurs légaux d'offrir une vie équilibrée et pleinement intégrée à leurs enfants et peuvent empêcher les enfants, les jeunes et les adultes d'exprimer leurs vues et de participer à la création d'un Canada équitable pour tous.

78. Nous reconnaissons que tous les enfants du Canada ont le droit de participer et de contribuer à la vie communautaire dans la mesure de leurs capacités, en tant que citoyens honorables et respectés. Comme une multitude d'expériences contribuent à la diversité de notre pays, il demeure important que la législation, les politiques, les services et les activités prennent en compte les obstacles auxquels peuvent se heurter les enfants, les adolescents et les familles.

79. Les enfants ont beaucoup à apporter. En fait, la sensibilisation et la préoccupation à l'égard des obstacles spécifiques, et dans bien des cas multiples, auxquels certains enfants du Canada se heurtent, ne peuvent que favoriser le pluralisme de la société en faisant reculer l'idée selon laquelle une même démarche convient à tout le monde. L'établissement de processus participatifs et de partenariats entre ceux qui prennent les décisions et ceux que ces décisions concernent, fera sans doute mieux comprendre la nature des obstacles non intentionnels qui gênent les enfants. Désireux de faire participer les citoyens aux décisions qui les touchent, nous nous efforcerons de faire en sorte que les enfants aient la possibilité de participer à la vie

citoyenne dans la mesure de leurs moyens et que le Canada soit une société à laquelle tous les enfants aient le sentiment d'appartenir.

(f) Enfants autochtones

80. Même si la santé et le bien-être des enfants autochtones du Canada ont connu des améliorations au fil des ans, il reste manifestement d'importants défis à relever à cet égard. Améliorer la situation des enfants autochtones (Premières nations vivant dans les réserves et hors réserves, Métis, Indiens non inscrits et Inuit) était constamment cité comme l'une des principales priorités retenues par les Canadiens pendant l'élaboration du plan d'action national. Beaucoup d'enfants autochtones vivent dans la pauvreté et sont en mauvaise santé physique et mentale. Comme groupe, ils sont surreprésentés dans les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour les jeunes. Ils sont beaucoup trop nombreux dans les réserves à vivre dans des logements inférieurs aux normes et surpeuplés, n'accédant qu'avec difficulté aux services sanitaires, sociaux et éducatifs; le taux de chômage de leurs parents est plus élevé. On constate de nombreux problèmes, notamment des taux de suicide élevés, parmi les enfants inuits vivant dans des villages éloignés du Nord du Canada. Ils sont aussi en butte à l'isolement et à la nécessité de parcourir des distances plus grandes pour trouver des services et du soutien, une situation et des particularités qu'ils partagent avec les enfants vivant dans d'autres régions éloignées du Canada. Les enfants autochtones qui vivent en milieu urbain sont souvent marginalisés dans les systèmes scolaires et vivent parfois avec leurs parents dans des logements inadéquats. Les soins et les services adaptés culturellement pour les enfants métis sont sous-développés.

81. Les communautés autochtones (urbaines, rurales ou implantées dans les zones éloignées du Nord) font partie intégrante du tissu social de notre pays. Les partenaires s'efforceront de donner aux enfants autochtones les moyens de s'épanouir. Nous tâcherons de combler l'écart entre les conditions de vie des enfants autochtones et celles des autres enfants canadiens. Cela implique que nous bâtirons sur notre engagement à combler l'écart des chances et des conditions sanitaires entre les enfants autochtones et non autochtones, que nous nous efforcerons de renforcer les mesures de prévention afin de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par l'assistance sociale, et que nous collaborerons avec les provinces et territoires, les dirigeants et les communautés autochtones à l'amélioration des résultats scolaires des enfants.

82. Ensemble, nous participerons à la mise en place de milieux favorables, de manière à améliorer le sain développement des enfants autochtones, grâce à des logements sûrs et abordables, à un accès à des services de santé de qualité et adaptés culturellement, à des services de garde et à des écoles, ainsi qu'à des soutiens améliorés à l'intention des parents, des familles et des collectivités. Nous continuerons de promouvoir et d'appuyer la santé et l'apprentissage précoce des enfants autochtones, au moyen d'initiatives en faveur de la petite enfance et de la formation préscolaire, et nous collaborerons à la mise en place d'un bon système d'enseignement pour les Premières nations, qui respectera les identités culturelles spécifiques des enfants autochtones. Nous poursuivrons également le travail que nous avons entrepris ensemble en vue de donner des appuis sociaux appropriés sur le plan culturel, pour améliorer le bien-être des enfants, des adolescents et des familles autochtones. Des démarches intégrées, issues des collectivités et visant l'amélioration du bien-être des enfants

autochtones, seront indispensables à notre réussite. Il faudra continuer de développer des partenariats et d'assurer une coordination entre tous les secteurs pour favoriser et promouvoir les interventions globales issues du milieu.

(g) Intégration et appui aux enfants handicapés

83. Les Canadiens estiment que les enfants handicapés doivent avoir un accès équitable à des programmes et services qui leur permettent d'atteindre leur potentiel et de participer comme ils veulent à la société, aux côtés des autres enfants et adolescents canadiens. Les Canadiens reconnaissent également les défis particuliers auxquels font face les parents d'enfants handicapés et les soutiens supplémentaires dont ils peuvent avoir besoin.

84. Pour cela, nous, au Canada, devons offrir aux enfants et aux adolescents handicapés une vaste gamme de possibilités de participer à la société. Nous appuierons des mesures qui aideront les enfants handicapés à s'intégrer de manière à interagir avec leurs pairs, et nous favoriserons l'accès à des programmes d'apprentissage et de loisirs intégrés et de bonne qualité. Nous élargirons l'ensemble des connaissances existantes sur les enfants et les adolescents handicapés, afin de compléter ce que nous savons et de définir les moyens de mieux favoriser leur intégration dans les collectivités canadiennes. En veillant à ce que les parents et les autres pourvoyeurs de soins aient les outils qu'il leur faut pour mettre en place des milieux intégrateurs, nous favoriserons et soutiendrons la capacité des collectivités à appuyer les enfants et les adolescents handicapés et leurs familles. En reconnaissance du coût supplémentaire auquel font face certaines familles comptant un enfant handicapé, nous nous efforcerons de fournir une gamme de soutiens pour aider à répondre aux besoins de ces enfants et de leurs familles.

(h) Pauvreté et développement durable : Une priorité internationale

85. Dans le monde en développement, la pauvreté amoindrit les choix de vie de nombreux enfants. Elle réduit leurs chances d'acquérir les compétences, les capacités et la confiance dont ils ont besoin pour réaliser leur potentiel. Beaucoup sont empêchés d'exercer leurs droits à l'éducation, à la santé et à la nutrition, à la participation et à être protégés contre la maltraitance, l'exploitation et la discrimination. Il est capital d'investir dans les enfants du monde pour casser le cycle de la pauvreté et en arriver à un développement humain équitable et durable.

86. Nous, au Canada, sommes résolus à une réduction soutenue, d'une part, du nombre d'enfants et de familles qui vivent dans la pauvreté dans les pays en voie de développement et, d'autre part, de l'ampleur de leur dénuement. Au moyen d'une démarche multidimensionnelle nous appuierons les stratégies nationales, appartenant à des intérêts locaux, de réduction de la pauvreté, en étroite collaboration avec la communauté internationale des donateurs, afin de favoriser une croissance économique équitable et l'amélioration du niveau de vie des enfants, des familles et des collectivités pauvres. Cela suppose que nous continuerons à investir dans le développement social, en insistant sur les enfants, y compris sur les mesures en faveur des enfants ayant besoin d'une protection particulière contre la maltraitance, l'exploitation et la discrimination. À cette fin, nous chercherons également à améliorer l'environnement des personnes démunies et à ce que les efforts de réduction de la pauvreté respectent le développement durable, afin qu'ils soient profitables aux enfants d'aujourd'hui et de demain. Le fait d'encourager la participation des enfants, des familles et des collectivités démunies à participer aux décisions augmentera le respect des principes

démocratiques et des droits humains, y compris les droits de l'enfant. En favorisant la bonne gouvernance et en renforçant la société civile, nous soutiendrons la capacité des particuliers, des collectivités et des institutions des pays en développement à soutenir leur propre progrès social et économique. Comme partie intégrante de tous nos projets, politiques et programmes de réduction de la pauvreté, nous appuierons la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons.

2. Promouvoir une vie saine

87. Nous, au Canada, sommes résolus à promouvoir et à maintenir la santé physique et mentale de tous les enfants du Canada. Nous reconnaissons qu'un mode de vie sain suppose une participation à la société et à des activités (notamment de type artistique ou culturel), ainsi qu'un engagement dans des activités physiques saines. Nous chercherons à réduire les inégalités sur le plan de la santé entre les divers groupes d'enfants et nous prendrons les mesures nécessaires pour modifier les facteurs et les conditions qui ont une influence connue sur la santé des populations. Les considérations relatives au sexe seront prises en compte dans notre travail pour la santé des enfants, afin que les politiques et les programmes fassent la distinction entre les questions touchant les garçons et les filles.

Priorités d'action

(a) Vie saine et active

88. Une alimentation saine et une certaine activité physique sont essentielles à la croissance et au développement de l'enfant et à la réduction des risques de maladies chroniques. Si nous créons des milieux bienveillants et encourageons des choix éclairés, nous permettrons aux enfants du Canada d'adopter des habitudes de vie

saines qu'ils garderont une fois adultes. L'activité physique, les sports et les programmes récréatifs apportent des avantages considérables aux enfants et peuvent aussi servir à leur enseigner d'importantes valeurs et des compétences de vie, comme la confiance en soi, l'esprit d'équipe, la communication, l'intégration, la discipline, le respect et l'esprit sportif.

89. Nous, au Canada, favoriserons et appuierons le maintien d'une bonne santé mentale et physique chez les enfants, par les sports, l'activité physique, une saine alimentation et une bonne nutrition, le jeu, les loisirs et les possibilités d'expression culturelle et artistique. Nous créerons des milieux sociaux et matériels accueillants qui permettront aux jeunes Canadiens de faire des choix éclairés en matière de saine alimentation et d'activité physique. Des efforts seront aussi faits pour leur offrir des installations adéquates où mener des activités physiques, récréatives, artistiques et culturelles. Nous ferons en sorte de mettre à leur disposition des aliments suffisants, sûrs et nourrissants et tâcherons de leur offrir des moyens abordables de mener une activité physique en toute sécurité. Nous demeurerons des champions de la bonne alimentation et de l'activité physique, dans un contexte de poids-santé.

90. Nous lutterons contre le faible niveau d'activité physique des enfants en leur proposant plus d'occasions de s'activer physiquement et de jouer et en créant des expériences plus positives autour de l'activité physique et des sports. Nous rappellerons aux parents, aux enseignants et aux enfants la simplicité et le pouvoir du jeu et nous encouragerons les familles à le pratiquer ensemble. Nous augmenterons la participation aux sports, en donnant aux enfants des occasions de pratiquer les sports et l'activité physique dans le contexte de l'école, et en favorisant la collaboration entre les organisations sportives.

91. Les partenaires continueront à faire en sorte que la dimension nutrition soit intégrée dans les politiques et programmes touchant la santé, l'éducation, l'agriculture, les services sociaux et l'économie. Le Canada continuera de promouvoir le bien-être et la santé nutritionnels des Canadiens en collaborant à la définition, à la promotion et à la mise en œuvre de politiques et de normes de nutrition fondées sur des faits, y compris de recommandations et de directives diététiques pour les populations générales et pour des étapes précises de la vie, comme le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*. La collaboration entre les partenaires continuera de sous-tendre les programmes et les politiques de nutrition.

(b) Compétences parentales

92. De bonnes compétences parentales, une cellule familiale unie et des parents qui sont en bonne santé mentale, tout cela contribue à un contexte familial susceptible d'accroître les ressources personnelles et les moyens de défense des enfants et de réduire leur tendance à connaître des déboires dans leur développement. Le fait de recevoir une stimulation positive et de l'affection est la base d'une bonne santé physique et mentale, de l'épanouissement social, spirituel et moral, de l'apprentissage et du comportement.

93. Nous, au Canada, savons que beaucoup de parents et autres pourvoyeurs de soins ont exprimé le besoin d'en savoir davantage sur le développement et l'éducation de l'enfant. Nous leur offrirons des occasions d'acquérir la confiance en eux, les compétences et les connaissances qu'ils recherchent. Nous continuerons de promouvoir des pratiques parentales positives et efficaces tout au long du processus de développement. Nous informerons également les jeunes sur les questions entourant le développement sain et

les compétences parentales, afin d'accroître leur compréhension et de mieux les préparer à être eux-mêmes parents. Ce faisant, nous appuierons l'élaboration de démarches appropriées sur le plan culturel et adaptées à la diversité, qui reconnaîtront le caractère spécifique des familles. Nous offrirons aussi une large gamme d'aides aux femmes enceintes, aux nouveaux parents, aux nourrissons et aux pourvoyeurs de soins, afin de mieux répondre aux besoins propres à la grossesse, à la naissance et à la petite enfance.

(c) Santé mentale

94. Un nombre important d'enfants canadiens ont des problèmes de santé mentale suffisamment sérieux pour justifier une intervention clinique. Il est vrai que ces ennuis ont parfois des causes physiologiques, mais les contextes familial, scolaire et social ont aussi une profonde influence. Tous les enfants ont des défis à relever dans leur développement psychosocial. Dans la plupart des cas, il s'agit de problèmes surmontables qui, en fait, les aident à grandir. Toutefois, si les problèmes s'accumulent ou qu'ils demeurent sans solution, l'enfant peut avoir du mal à s'adapter, être porté à entretenir des relations dysfonctionnelles et à faire des choix malsains.

95. Tous les enfants rencontrent des occasions de réussir, de faire des choix constructifs, de comprendre leurs émotions et d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments en toute sécurité, les uns avec les autres et avec des adultes. Nous, au Canada, créerons et maintiendrons les conditions qui favorisent la santé mentale des enfants, des adolescents et des familles et nous chercherons à prévenir ou à réduire les conséquences néfastes des problèmes émotifs et des maladies mentales. La dépression chez les enfants est de plus en plus préoccupante. Le suicide parmi les jeunes, devenu

trop fréquent dans les communautés autochtones et non autochtones, représente la tragédie ultime; donc tous les efforts doivent être déployés pour l'empêcher.

96. Nous ferons en sorte que la santé mentale et émotionnelle constitue un élément clé des stratégies de promotion et de protection de la santé. Nous reconnaîtrons l'interdépendance des générations et le rôle critique de la collectivité et de la famille. Nous sensibiliserons les gens aux interactions entre la santé mentale et les autres problèmes pressants de santé et de société, notamment l'appartenance à tel ou tel sexe, la pauvreté et l'isolement. Nous favoriserons la compréhension du développement psychosocial sain, du respect des droits et de la dignité des personnes ayant des problèmes émotionnels ou des maladies mentales, et nous réduirons les préjugés associés avec les problèmes de santé mentale.

(d) Immunisation

97. Il fut un temps où les maladies pouvant être prévenues par un vaccin constituaient la principale cause de morbidité et de mortalité au Canada, notamment chez les enfants. S'il est vrai que ces maladies sont en grande partie enrayées dans notre pays, on constate encore de trop nombreux cas de maladies graves et de décès évitables. À l'échelle mondiale, les maladies pouvant être prévenues par un vaccin demeurent un problème majeur, et le risque qu'elles soient importées ou réintroduites au Canada demeure constant. Nous devons être vigilants et attentifs en ce qui concerne l'immunisation. À ce chapitre, une collaboration à l'échelle nationale est capitale. Ceux qui s'occupent d'enfants doivent se renseigner sur les vaccins afin de protéger les petits contre les maladies et les décès évitables.

98. Nous chercherons à rehausser la sécurité et l'efficacité des programmes d'immunisation au Canada. Nous renforcerons les infrastructures et les programmes essentiels qui concernent les questions d'immunisation, comme la sécurité des vaccins, la surveillance des maladies évitables par la vaccination et la portée des campagnes d'immunisation, la recherche, ainsi que la sensibilisation des professionnels et du public. Les partenaires continueront de chercher à améliorer le processus d'approvisionnement en vaccins au Canada.

99. Nous améliorerons la surveillance et le contrôle des maladies évitables par la vaccination, ainsi que la sécurité des réserves de vaccins. Nous chercherons à définir des processus appropriés pour supprimer les écarts entre les juridictions dans l'accès aux nouveaux vaccins financés par le secteur public. Nous nous attaquerons aux problèmes entourant les vaccins destinés à des populations spéciales (comme les enfants autochtones, les immigrants, les réfugiés et les voyageurs). Nous améliorerons les renseignements sur lesquels se fondent les décisions stratégiques et favoriserons la diffusion des meilleurs données possibles sur la sécurité et l'importance des vaccins.

(e) L'environnement matériel et la prévention des blessures

100. Les environnements naturels et construits jouent un rôle capital dans la croissance et le développement des enfants. Le contexte matériel dans lequel ceux-ci vivent se compose de l'air qu'ils respirent, de l'eau qu'ils boivent, des aliments qu'ils mangent, des produits qu'ils utilisent et des lieux dans lesquels ils vivent, apprennent et jouent. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux contaminants de l'environnement et aux produits de consommation douteux, en raison de leur physiologie spécifique, de leurs comportements et de leur degré d'exposition. Les blessures représentent la première cause de

décès et une cause importante d'hospitalisation, de déficience et de handicap chez les enfants du Canada. Le fait de protéger les enfants contre les dangers que présentent les environnements naturels et construits dans lesquels ils vivent et grandissent, apporte des avantages considérables au Canada et au monde.

101. Nous estimons que les enfants doivent pouvoir vivre dans des logements sûrs et abordables, avoir accès à des services de garde et à des contextes d'apprentissage sains et faire partie de collectivités sûres, saines et bienveillantes. Les partenaires continueront de réglementer et de renforcer la protection de la santé et de l'environnement, afin de protéger les nourrissons et les enfants contre les risques sanitaires et environnementaux et les contaminants contenus dans l'air, les aliments, le sol et l'eau. Nous, au Canada, favoriserons les stratégies de transport qui encouragent les citoyens à se déplacer à pied, à bicyclette et en empruntant les transports en commun, ce qui améliore leur état de santé et protège l'environnement. Nous effectuerons des évaluations des risques en tenant compte des vulnérabilités spécifiques des enfants, mènerons des recherches sur l'exposition aux contaminants de l'environnement et ses conséquences, et appuierons l'élaboration de stratégies qui protègent l'hygiène du milieu où vivent les enfants.

(f) Santé sexuelle et santé génésique

102. Les filles, les garçons et les adolescents du Canada doivent acquérir la capacité de gérer les divers problèmes de santé sexuelle qu'ils rencontrent en grandissant dans notre société contemporaine complexe. Les infections transmises sexuellement (ITS), y compris le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), touchent un nombre disproportionné de jeunes au Canada et dans le monde. Il est important que les enfants se constituent une identité personnelle

positive à un âge précoce, qu'ils apprennent à se respecter et à respecter les autres et qu'ils puissent établir et maintenir des relations saines. Munis de ces compétences, les enfants et les adolescents seront plus susceptibles d'avoir des comportements sexuels sûrs et appropriés.

103. La santé sexuelle et génésique doit être promue en tant que composante importante d'une vie saine, en reconnaissant à tous, filles, garçons et adolescents y compris, le droit d'accéder à l'information, à l'éducation et aux services dont ils ont besoin pour protéger leur santé générale. Le Canada appuiera l'élaboration de lignes directrices sur l'éducation en matière d'hygiène sexuelle, et notamment de lignes directrices adaptées, qui mettront en lumière les étapes du développement sexuel et génésique que comporte la vie, qui faciliteront la discussion sur une sexualité saine et qui pourront profiter aux parents, aux enseignants et aux pourvoyeurs de soins dans l'exercice de leurs rôles respectifs auprès des jeunes. Les buts d'une sensibilisation à la santé sexuelle devraient être d'aider les enfants et les adolescents à comprendre leur sexualité et de les mettre sur la voie de relations saines et, à terme, des joies d'une maternité/paternité désirée. Cette sensibilisation devrait aussi les protéger contre les grossesses non voulues, le VIH/sida, les ITS, la contrainte sexuelle et le dysfonctionnement sexuel. Une éducation sexuelle bien faite doit avoir une large portée, être appuyée par la collectivité et comporter une participation des systèmes éducatif, médical et juridique, ainsi que des réseaux de la santé publique et de l'assistance sociale.

104. Le Canada appuiera des recherches, politiques et programmes relatifs à la santé sexuelle et génésique qui soient intégrateurs et adaptés culturellement, et il reconnaîtra le rôle positif que les parents peuvent jouer à l'égard de leurs propres enfants. Un effort soutenu sera

déployé pour comprendre l'impact individuel et sociétal potentiel des infections transmises sexuellement et pour élaborer et promouvoir des politiques qui minimisent la marginalisation ou la stigmatisation des personnes touchées. Nous continuerons de promouvoir des programmes et des services complets et accessibles, fondés sur des données sûres, de sorte que les enfants et les adolescents puissent acquérir et développer les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour avoir une bonne hygiène sexuelle et éviter la survenue de problèmes. Une attention particulière sera accordée à la recherche sur la procréation assistée et sur la génétique, afin que ces connaissances soient mises à la disposition des jeunes, au fur et à mesure qu'ils grandissent et qu'ils commencent à penser à avoir des enfants.

(g) Tabac, alcool et drogues : abus et accoutumances

105. Que ce soit au foyer ou dans la collectivité, le tabagisme, l'alcoolisme et les toxicomanies comportent des risques pour la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des familles. Pour réaliser des progrès tangibles et durables à ce chapitre, nous devons nous attaquer aux causes profondes du malaise, à savoir la violence, l'anxiété, les problèmes de santé mentale et émotionnelle et l'exclusion sociale, qui poussent les enfants et les adolescents à adopter des comportements autodestructeurs.

106. Nous, au Canada, nous œuvrons à empêcher les enfants et les adolescents de consommer du tabac, de l'alcool et d'autres drogues et à réduire les préjudices subis par ceux qui s'en servent ou qui y sont exposés, par exemple, ceux qui absorbent de la fumée secondaire. Nous attirerons l'attention sur les effets que l'usage du tabac, de l'alcool ou d'autres drogues peut avoir pendant la grossesse.

Nous savons déjà que le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) chez les enfants est largement évitable. Nous veillerons à ce que les enfants et les adolescents aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences décisionnelles qui les aideront à vivre sainement.

107. Nous appuierons les lois et les autres mesures qui aident à prévenir l'usage des drogues et d'autres substances par les enfants et les adolescents. Nous ferons des recherches sur la nature des accoutumances physiques et physiologiques chez les filles et les garçons et chez les adolescents, y compris l'accoutumance de plus en plus répandue aux jeux de hasard. Nous améliorerons les traitements et les services de réadaptation destinés à ceux qui abusent de substances psychoactives. Nous travaillerons à réduire les risques d'exposition à la fumée secondaire dans les lieux publics et privés, et nous concevrons, défendrons et appuierons activement, dans la publicité et les médias, la diffusion d'images de comportements sains, exempts de tabac, d'alcool et de drogue. Ensemble et en consultation avec les enfants et les adolescents, nous chercherons à créer un Canada sain et libre d'abus des substances nocives.

(h) La santé des enfants autochtones

108. Un certain nombre de situations défavorables ont des effets disproportionnés sur les enfants autochtones et leurs familles, notamment la malnutrition, le diabète de type 2 chez les jeunes enfants, la morbidité maternelle et infantile, les grossesses chez les très jeunes filles, les blessures, une eau insalubre, l'exposition aux contaminants de l'environnement, le TSAF, les déficiences physiques, une piètre santé physique et mentale, le suicide, ou encore l'abus du tabac, de l'alcool et des drogues.

109. Les partenaires continueront de collaborer à l'élimination de l'écart en matière de santé entre les enfants autochtones et les enfants non autochtones. Nous chercherons à améliorer l'accès aux services de santé et la continuité dans leur prestation, grâce à une meilleure intégration des programmes à tous les paliers. Nous ferons participer les communautés autochtones à leur conception et à leur mise en œuvre, afin que ces services reflètent ce qu'il y a de meilleur dans les traditions occidentales et autochtones. Nous reconnaîtrons l'importance des nourritures et de la médecine traditionnelles pour la santé et le bien-être des populations autochtones. Nous améliorerons les appuis en faveur des parents, des familles et des collectivités, et sensibiliserons les gens à l'hygiène de la femme enceinte et de l'enfant.

(i) Soins de santé et recherche dans le domaine de la pédiatrie

110. Malgré tous les efforts déployés, nombreux sont les enfants du Canada qui deviennent gravement malades, subissent des blessures, ou sont fragiles sur le plan médical dès la naissance ou par suite d'un traumatisme grave. Ces enfants ont besoin de soins spécialisés. S'il est vrai que la prestation des services de santé relève des provinces et des territoires, nous sommes tous tenus de veiller à ce que soit respecté le droit des enfants à la santé, d'une manière globale, et à ce que les soins pédiatriques soient offerts de façon accueillante pour les enfants et les familles. Les enfants ont le droit de participer dans la mesure du possible aux décisions médicales qui les touchent et ils devraient être encouragés à prendre une part active à leurs propres traitements, dans une mesure qui convient à leur âge. Les lieux dans lesquels ils se trouvent devraient être conçus expressément pour eux, et les recherches de plus en plus nombreuses sur la santé des enfants devraient prendre en compte le fait que même

les jeunes enfants ont le droit d'être entendus. Nous devons aussi veiller à ce que les essais de médicaments englobent toujours des populations infantiles et que les priorités de la recherche pédiatrique soient intégrées dans les appels de propositions des organismes de recherche en santé.

(j) Services de santé destinés aux minorités linguistiques

111. Nombreux sont les Canadiens, garçons, filles et adolescents y compris, qui appartiennent aux minorités de langues officielles et qui n'ont guère accès à des services de santé dans leur propre langue. Nous reconnaissons la nécessité de faire en sorte que les pourvoyeurs de soins de santé qualifiés pour travailler dans les communautés minoritaires soient suffisamment nombreux et qu'ils aient accès à l'information et à la formation nécessaires pour pouvoir soigner les malades dans leur propre langue.

Priorités internationales

(k) Sécurité alimentaire, nutrition, eau et hygiène

112. Les enfants ont absolument besoin d'aliments sains et nutritifs pour atteindre leur plein potentiel de croissance et de développement. Le Canada est déterminé à collaborer avec la communauté internationale afin de réaliser les *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD), c'est-à-dire réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de gens qui souffrent de la faim. Cela suppose qu'il travaillera de concert avec la communauté internationale aux objectifs suivants : éliminer les carences en micronutriments; réduire la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et plus particulièrement chez ceux de moins de deux ans; abaisser le taux d'insuffisance pondérale à la naissance; diminuer le pourcentage

des foyers privés d'installations sanitaires et d'eau potable sûre et abordable; et promouvoir l'allaitement.

113. Pour aider à réaliser ces objectifs, nous appuierons des initiatives, notamment en cas de situation d'urgence, touchant la sécurité alimentaire des ménages, le développement rural par l'agriculture, l'apport supplémentaire de micronutriments, l'allaitement, la nutrition, l'eau et les services d'hygiène publique. Nous accorderons une attention toute spéciale à la spécificité des sexes relativement à ces questions, étant donné le rôle primordial des femmes en tant que gardiennes de la sécurité alimentaire et de la nutrition au foyer et principales contributrices à l'économie familiale.

(l) Prévenir et contrôler les maladies transmissibles

114. Partout dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement, des enfants meurent inutilement de maladies transmissibles parce qu'ils sont privés d'eau propre et d'équipements sanitaires convenables, de vaccins et de soins médicaux suffisants. Chaque année, plus de deux millions d'enfants de moins de cinq ans meurent des suites de maladies diarrhéiques, alors qu'il suffirait d'un simple apport de sels de réhydratation par voie orale pour sauver la majorité d'entre eux. Le même nombre succombe à la pneumonie, alors que la plupart pourrait être guéris grâce à des vaccins et à des antibiotiques. Pour protéger la vie de ces enfants, le grand défi consiste à mettre à leur disposition ces interventions simples et peu coûteuses.

115. Le Canada œuvrera de concert avec la communauté internationale à la réalisation des OMD, dont celui de réduire des deux tiers le taux de mortalité des nourrissons et des moins de cinq ans d'ici à 2015. À cette fin, en collaboration avec la communauté internationale,

il jouera un rôle actif au sein des réseaux de donateurs et de partenaires ainsi que dans d'autres initiatives sanitaires internationales et appuiera les initiatives mondiales visant à enrayer les maladies transmissibles comme la tuberculose, le paludisme, la polio et la rougeole. Le Canada continuera à collaborer à des initiatives sanitaires internationales comme : l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination; l'Initiative canadienne d'immunisation internationale, en partenariat avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS); l'initiative Halte à la tuberculose; et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Parmi les autres stratégies possibles, citons l'application à plus grande échelle d'interventions existantes contre la tuberculose; les moustiquaires traitées aux insecticides pour lutter contre le paludisme; le traitement des femmes enceintes contre le paludisme de façon intermittente et préventive; la vaccination des enfants et leur traitement rapide en cas de paludisme, de pneumonie et de diarrhée. Nous favoriserons les traitements et les programmes de prévention et de traitement intégrés et dispensés à l'échelle locale, afin de lutter contre les maladies transmissibles, de même que l'intégration des mesures préventives, des soins et des traitements visant la tuberculose et le VIH/sida, dans le cadre de programmes de santé primaire durables.

(m) VIH/sida

116. Des 40 millions de personnes séropositives dans le monde, 2,5 millions sont des enfants de moins de 15 ans. La perte des parents et l'éclatement des structures familiales et communautaires affectent en outre le développement d'un nombre incalculable d'enfants. À ce jour, plus de 14 millions d'enfants de moins de 15 ans sont orphelins à cause du sida, et on s'attend à ce que ce nombre

double d'ici 2010. Nombre d'entre eux doivent abandonner leurs études pour s'occuper de parents malades, pour prendre soin de leurs cadets ou pour travailler afin de subvenir aux besoins de leurs familles. On commence à peine à mesurer l'impact psychosocial et le coût économique de ce phénomène.

117. Le Canada cherchera à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans la Déclaration d'engagement qui ont fait l'objet d'un accord lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida. Ces documents visent notamment la réduction de la proportion de nourrissons infectés et l'atténuation des souffrances des enfants orphelins et vulnérables à cause du VIH/sida. Le Canada collaborera avec la communauté internationale à la mise en œuvre d'une démarche globale et équilibrée de prévention, de soins, de traitement et de soutien, qui comprendra un accès complet à des services d'hygiène sexuelle et de santé génésique. Les stratégies doivent être axées sur les droits humains, intégrer l'égalité entre les sexes, tout en respectant et appuyant entièrement les besoins spéciaux des groupes vulnérables que sont les orphelins, les utilisateurs de drogues par injection et les travailleurs du sexe. Tout particulièrement, il faudra aider les collectivités à s'occuper des orphelins et des enfants vulnérables, notamment en leur donnant plein accès à l'éducation et aux services sociaux.

(n) Hygiène sexuelle et santé génésique

118. Partout dans le monde, le manque d'accès à des soins et à des services d'hygiène sexuelle et de santé génésique de qualité continue de donner lieu à des taux excessivement élevés de mortalité et de morbidité maternelles, de cas de maladies transmises sexuellement et de grossesses non désirées, entraînant un effet dévastateur sur

les femmes et les adolescentes de même que sur leurs enfants, leurs collectivités et les générations futures. La résolution de cette problématique est essentielle si nous voulons respecter le droit des gens aux meilleures normes sanitaires possibles, y compris en matière d'hygiène sexuelle et génésique, et atteindre les objectifs internationaux, dont les OMD, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Le Canada, convaincu que l'hygiène sexuelle et la santé génésique sont essentielles à la santé générale, à la survie et au bien-être de tous les êtres humains, est reconnu sur la scène internationale comme un farouche défenseur de la promotion et de la protection du droit humain aux meilleures normes sanitaires possibles, y compris en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique.

119. Le Canada collaborera avec la communauté internationale aux dossiers de l'hygiène sexuelle et de la santé génésique dans le cadre des OMD, ainsi qu'à la réalisation des objectifs reconnus à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire en 1994 et dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995, ainsi que dans leurs évaluations de suivi quinquennales. Lors de ces événements (CIPD et Beijing) la communauté internationale a convenu que tous, femmes et hommes, garçons et filles, avaient le droit au meilleur état de santé qu'ils sont capables d'atteindre ainsi qu'à des soins et à des services de haute qualité en hygiène sexuelle et en santé génésique, y compris à une information en planification familiale et à une sensibilisation à la santé sexuelle et génésique. Même si l'objectif de la CIPD que constitue l'accès universel, par le biais de soins de santé primaires, à une gamme complète de services de santé sexuelle et génésique ne soit pas cité expressément dans les OMD, cette composante est essentielle à la réalisation de ceux-ci, notamment : l'élimination de la pauvreté

extrême et de la faim, l'accès universel à l'enseignement primaire, l'avancement de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

120. Le Canada favorisera la réalisation de ces objectifs par le truchement de stratégies visant entre autres à privilégier les programmes qui améliorent la portée des services de planification familiale et de santé maternelle et infantile, par une démarche multidisciplinaire qui tient compte des facteurs sociaux sous-jacents (emploi, revenu, niveau d'instruction, condition de la femme). Les stratégies globales à ce chapitre comprendront : la promotion de la prévention, du diagnostic et du traitement des infections transmises sexuellement; la prévention des blessures et des violences à l'égard des filles (y compris la mutilation des organes génitaux féminins); et le ciblage des filles, des garçons et des adolescents qui fréquentent ou ne fréquentent pas l'école. Le Canada mettra en œuvre ces stratégies de concert avec ses partenaires à l'échelon national, régional et international, et il prendra une part active dans les réseaux internationaux de santé génésique, notamment ceux qui touchent de près la santé des enfants et des adolescents. Cela impliquera un soutien continu aux grandes organisations internationales (comme le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS, l'OPS et l'UNICEF) au titre d'une recherche, de politiques et d'une prestation des programmes qui soient intégrées et réalisées en collaboration.

3. Protéger les enfants

121. La plupart des enfants du Canada vivent dans des familles et des collectivités qui leur offrent soutien et protection. Toutefois, bon nombre vivent malheureusement dans des milieux où ils font l'objet d'abus, de négligence, de violence ou d'exploitation. Certains

adolescents passent beaucoup de temps dans la rue ou deviennent itinérants et risquent d'autant plus de préjudices. Quand les enfants sont maltraités, ou qu'ils courent de grands risques de l'être, l'État est tenu d'intervenir pour les protéger et les aider et pour préserver l'unité familiale, si cela est possible, en toute sécurité.

122. Nous sommes résolus à protéger les enfants du Canada et de l'étranger, et nous continuerons d'appuyer les mesures visant une prévention et une intervention efficaces, compte tenu des facteurs sous-jacents qui peuvent contribuer à créer des situations de maltraitance, de violence, d'exploitation ou de négligence. Dans ces situations, nous appuierons les victimes, nous prendrons les mesures qui s'imposent à l'égard des contrevenants, nous stimulerons les prises de conscience et nous renforcerons la capacité d'agir des enfants, des adolescents, des familles, des collectivités et des membres de la société en général. Nous œuvrerons de concert pour créer des milieux sûrs et soucieux des enfants et des adolescents, qui soient libres de toute discrimination et sensibles aux différences entre les sexes et aux réalités culturelles, qui respectent la diversité et qui favorisent l'épanouissement des enfants.

Priorités d'action

(a) La maltraitance

123. La maltraitance des enfants, qui comprend l'abus physique, sexuel et affectif, ainsi que la négligence, demeure une grave préoccupation au Canada. La maltraitance menace sérieusement la santé et le développement des enfants, de façon immédiate, mais aussi à long terme. La négligence est à l'origine de la majorité des enquêtes des services de protection de la jeunesse, suivie des sévices, de la violence psychologique et des abus sexuels. Les facteurs responsables de

ces fléaux sont complexes et comportent nombre de ramifications. La négligence est souvent associée à la pauvreté. Les enfants sont plus susceptibles d'être maltraités dans des milieux où il existe d'autres formes de violence familiale, et l'exposition à la violence familiale est de plus en plus reconnue comme étant une forme de maltraitance des enfants.

124. Nous, au Canada, sommes décidés à protéger les enfants contre toute forme de maltraitance. Nous continuerons d'appuyer les stratégies déployées à domicile, à l'extérieur et dans la collectivité afin de favoriser le sain développement et le bien-être des enfants et d'aider ceux qui ont été maltraités. Nous apporterons les réponses judiciaires et pénales qui s'imposent aux cas de violence et de négligence. Nous prenons note des préoccupations de populations précises – qu'il s'agisse des enfants de communautés autochtones, ethnoculturelles ou des régions rurales et éloignées, d'enfants handicapés ou placés, ou encore d'enfants de la rue ou sans abri.

125. Les partenaires s'attacheront à comprendre la nature complexe et multidimensionnelle de la maltraitance des enfants. Ils définiront et favoriseront la prise de mesures visant l'accroissement de la prévention, de l'intervention, de la coordination et de la coopération, la collecte de données nationales, la recherche et l'élaboration de politiques, la sensibilisation des communautés et le renforcement de leur capacité d'agir. Nous veillerons à améliorer l'intervention précoce et l'application de la loi à l'échelon local. Nous nous attacherons à offrir des services de traitement aux auteurs d'abus et continuerons à diffuser de l'information sur la maltraitance des enfants dans le cadre de la formation professionnelle. Nous continuerons de promouvoir les techniques parentales constructives, dont la discipline sans châtiment corporel. Une connaissance et une compréhension accrues des droits

de l'enfant peuvent réduire la maltraitance, en incitant au respect de la dignité et de l'intégrité physique des enfants.

(b) Soins hors domicile et adoption

126. Il incombe aux parents et aux tuteurs légaux désignés, le cas échéant, de s'occuper des enfants, de les élever, de les surveiller et de les protéger. Cependant, si les familles sont incapables de s'occuper des enfants ou d'assurer leur sécurité, l'État est tenu d'intervenir. D'ailleurs, depuis le début des années 1990, le nombre d'enfants sous la garde de l'État ne cesse d'augmenter.

127. Certains services d'aide à l'enfance et à la famille, prévus par des lois provinciales et territoriales, peuvent être dispensés par des organismes provinciaux ou territoriaux ou par des fournisseurs du secteur privé. Les organismes communautaires offrent aussi divers services d'aide à l'enfance et donnent un soutien indispensable aux enfants et aux familles. Les partenaires sont résolus à travailler, de concert avec les provinces et les territoires, pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de tous les enfants. Nous travaillerons à mettre sur pied un système multisectoriel de mesures de sauvegarde adaptées culturellement, afin de protéger les enfants. Le soutien à la famille, les soins à l'extérieur et l'adoption en feront notamment partie.

128. Nous, au Canada, reconnaissons qu'un bon système d'aide sociale à l'enfance doit comprendre des mesures législatives, des politiques et des programmes et s'appuyer sur des principes élaborés afin de définir et de garantir le bien-être, les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous continuerons d'envisager un large éventail d'options de placement et de réunification et nous nous efforcerons de prendre en temps voulu des décisions qui favorisent la permanence et la continuité, afin de répondre aux besoins de chaque enfant.

Nous respecterons la résilience des enfants et leur capacité de former de solides relations affectives et nous continuerons de recommander du soutien pour ceux qui sont placés à l'extérieur du foyer, ainsi que l'aide voulue pour les appuyer dans leur transition vers l'âge adulte. Nous continuerons aussi de recenser les études et les programmes de prévention utiles en matière d'aide sociale à l'enfance, afin de nous en inspirer pour façonner les politiques et la pratique.

129. Pour nombre de couples et de particuliers qui souhaitent fonder une famille, l'adoption est une option souhaitable tant pour eux que pour les enfants qu'ils choisissent. Nous devons toujours veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale de toute adoption et, lorsque cela est indiqué et possible, à ce que l'enfant soit en mesure d'obtenir des renseignements sur son patrimoine génétique, si cela est nécessaire sur le plan médical. Nous devons aussi faire en sorte que les adoptions entrainant un changement du pays de résidence respectent l'intérêt supérieur de l'enfant et soient conformes à la *Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (Convention de La Haye sur l'adoption internationale), ainsi que les principes juridiques fédéraux, provinciaux et territoriaux qui s'appliquent.

(c) Violence, rudoiement et autres formes d'intimidation

130. La violence, le rudoiement et les autres formes d'intimidation dans les écoles, les collectivités et la société en général attirent de plus en plus l'attention. Ces types d'agressions se présentent sous de nombreuses formes, dont la violence physique, verbale, sociale et sexuelle, et ils ont des effets néfastes tant pour les victimes que pour les auteurs de ces actes. Il arrive qu'une agression cible une population précise d'enfants, par exemple ceux qui appartiennent à tel ou tel groupe ethnoculturel, ou qui sont – ou passent pour être – gais, lesbiennes,

bisexuels ou transsexuels. Tous les enfants ont le droit d'être et de se sentir en sécurité.

131. Nous, au Canada, sommes résolus à prendre des mesures pour prévenir la violence, le rudoiement et les autres formes d'intimidation, qu'elles soient le fait de particuliers ou de bandes, et pour intervenir efficacement quand de tels comportements se produisent. En favorisant la connaissance et la sensibilisation, nous attirerons l'attention sur les effets néfastes de tels actes sur les enfants. Nous nous efforcerons aussi de promouvoir et d'incarner une culture du respect à l'égard de tous les enfants et chercherons à créer des milieux sûrs, réceptifs et libres de toute discrimination.

132. Nous cernerons les stratégies efficaces de prévention et d'intervention dans les écoles et les collectivités, et nous tâcherons de changer le climat dans lequel les actes d'agression se produisent afin que les normes de comportement soient plus respectueuses des adultes et des enfants. Nous ferons aussi la promotion de la diversité et d'une meilleure compréhension de l'intégration sociale. Nos stratégies seront multidimensionnelles et viseront les préoccupations des auteurs d'agressions, de leurs victimes ainsi que des témoins.

(d) Justice pour les jeunes

133. Même si le taux général de criminalité a diminué chez les adolescents depuis le début des années 1990, leur implication dans des activités criminelles et notre façon d'y réagir continuent de soulever d'importantes questions au Canada. La majorité des infractions commises par des jeunes sont des crimes de nature non violente contre les biens. Seul un petit nombre d'adolescents se livrent à des activités criminelles graves et répétées, comme le trafic de stupéfiants ou les voies de fait graves.

134. Nous, au Canada, poursuivrons nos efforts pour prévenir la participation des adolescents à des activités criminelles et pour créer un système de justice équitable qui protège l'ensemble de la société tout en garantissant les droits des adolescents qui commettent des infractions, ainsi que ceux des enfants qui en sont témoins ou victimes. Reconnaissant la capacité d'évolution des adolescents, nous travaillerons à définir des principes clairs et cohérents pour la prise des décisions touchant la justice pour les jeunes. Nous chercherons à améliorer le processus de détermination des peines et à intervenir en temps utile auprès des adolescents, afin que les mesures prises soient judicieuses et proportionnelles aux infractions. Nous favoriserons les voies d'action nouvelles, comme les conférences, qui donnent aux jeunes une voix au chapitre dans les décisions qui les touchent, eux et leurs pairs. Nous nous efforcerons de faire diminuer le taux élevé d'incarcération et prônerons des mesures efficaces de réadaptation et de réinsertion des adolescents au sein de leurs collectivités.

135. Les partenaires travailleront en collaboration à l'amélioration du système de justice pour les jeunes. Nous, au Canada, continuerons de miser sur le développement social afin de prévenir et de réduire la criminalité et la victimisation chez les adolescents, tout en tenant compte des facteurs sous-jacents et en faisant la promotion des initiatives prises à l'école ou dans la collectivité. Nous établirons une nette distinction entre les infractions graves ou avec violence et les infractions moins graves, et nous chercherons à traiter ces dernières efficacement en dehors du système judiciaire proprement dit.

136. Dans nos interventions auprès des jeunes auteurs d'actes criminels, nous établirons un lien entre l'importance des mesures prises et la gravité de l'infraction, en mettant l'accent sur des interventions opportunes, des conséquences judicieuses, le caractère réparateur

des mesures et leur pertinence culturelle, ainsi que la participation de la communauté. Nous recourrons à des contrôles aussi peu restrictifs que possible pour assurer la sécurité des localités et susciter la réconciliation des délinquants avec leurs milieux et leurs victimes. Nous soutiendrons les enfants qui sont témoins ou victimes d'actes criminels. Pour cela, nous créerons des milieux sûrs et réceptifs pouvant faciliter leur témoignage et les aider à surmonter les expériences qu'ils ont vécues. Quand c'est possible, nous ferons part de notre modèle de justice pour la jeunesse aux autres pays, par le biais de l'aide technique.

(e) Contenu violent ou pernicieux des médias

137. La relation des enfants d'aujourd'hui avec les médias est particulièrement complexe. L'exposition aux médias de masse (télévision, cinéma, jeux vidéo et électroniques, Internet, paroles de chansons et vidéo clips, journaux, revues, livres, publicité, etc.) présente à la fois des avantages et des dangers. Les médias suscitent en effet de nombreuses inquiétudes : l'impact de la violence et des stéréotypes, des stéréotypes raciaux et sexuels surtout, sur le comportement des enfants; la normalisation, voire l'idéalisation de certains types de comportements sexuels, ainsi que de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues illicites; une publicité qui est ciblée; l'exploitation commerciale des jeunes enfants à travers Internet; et les problèmes liés aux longues heures que les enfants consacrent aux médias électroniques.

138. Pour être fonctionnels dans le monde d'aujourd'hui, les enfants doivent être sensibilisés à l'influence des médias et être dotés d'un esprit critique qui leur permette de lire et de comprendre les messages qui s'adressent à eux tous les jours, pour les informer, les instruire, les divertir ou leur vendre quelque chose. Au Canada,

parents et enseignants ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'aider les enfants à faire le tri entre les points forts et les points faibles de notre société médiatique. Les enfants dont les parents surveillent les habitudes télévisuelles et discutent avec eux des images et du contenu transmis par les médias sont vraisemblablement plus conscients des risques qu'ils courent et moins vulnérables à la manipulation. Des recherches montrent que de nombreux enfants canadiens accueilleraient favorablement une intervention plus importante des adultes.

139. Nous, au Canada, nous efforcerons de réduire les contenus violents, sexualisés et pernicieux des médias auxquels les enfants sont exposés et de faire mieux connaître leur incidence possible sur le sain développement des enfants. Nous continuerons à coter les contenus médiatiques en fonction de leur caractère violent, sexualisé ou pernicieux et chercherons à faire appliquer plus rigoureusement les limites d'âge relativement à la vente de produits médiatiques. Nous nous doterons, de concert avec nos partenaires, de directives et de ressources pour assurer le suivi des effets sur les enfants des images violentes, sexualisées ou pernicieuses et prônerons des formes de divertissement libres de violence et de préjudices. Nous travaillerons en faveur d'une protection améliorée contre toutes les formes d'exploitation que présente Internet. Enfin, nous encouragerons les médias à être responsables et appuierons la sensibilisation aux médias et la vigilance des consommateurs.

(f) Enfants immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile

140. Chaque année, le Canada offre accueil et protection à des milliers de personnes. Fermement résolus à bâtir une nation plus forte, nous encouragerons les collectivités à accueillir les enfants immigrants et leurs familles qui choisissent d'élire domicile au Canada, et

nous offrirons un milieu sûr aux personnes de tout âge déplacées ou persécutées, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés sélectionnés à l'étranger.

141. Nous, au Canada, avons tous un rôle à jouer pour ce qui est d'accueillir les nouveaux arrivants dans nos collectivités. Désireux d'exprimer concrètement nos idéaux et nos valeurs humanitaires d'intégration, de respect de la diversité et de tolérance, nous continuerons d'appuyer et de protéger les enfants immigrants ou réfugiés et leurs familles, ainsi que de faciliter la réunification des enfants réfugiés avec leurs familles au Canada.

142. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, à l'échelle nationale et internationale, afin de réinstaller et d'aider après leur arrivée les enfants et les familles que le Canada a accepté de protéger. Les personnes qui, étant déjà dans le pays, demandent la protection du Canada, ont droit sur place à un processus de détermination juste et impartial, ainsi qu'à d'autres soutiens pendant leur séjour. Nous viserons l'élaboration d'une politique nationale cohérente d'accueil et de soins pour les enfants séparés qui présentent une demande d'asile au Canada. Nous poursuivrons nos efforts pour fournir de l'aide quant à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration des enfants et des familles d'immigrants qui ont choisi de venir au Canada. Ensemble, nous ferons en sorte que tous les nouveaux arrivants auxquels est accordé le droit de rester au Canada, y compris les enfants, puissent participer pleinement à la vie canadienne.

(g) Exploitation sexuelle et trafic d'enfants

143. Nous, au Canada, reconnaissons que toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants, même au sein de la famille, dans un but

commercial ou pour d'autres considérations, doivent être dûment criminalisées et sanctionnées, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Diverses formes d'exploitation sexuelle des enfants sont considérées comme criminelles aux termes du *Code criminel* canadien, notamment la pédopornographie, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, la prostitution enfantine et le tourisme sexuel axé sur les enfants. Le Canada a récemment intégré à sa *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* une infraction relative au trafic des êtres humains qui est assortie de très lourdes peines, afin de décourager la traite internationale des enfants. Le Canada a signé le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,* il a ratifié la *Convention nº 182 de l'Organisation internationale du travail concernant sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination* (C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'OIT) (y compris l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de pornographie ou d'activités illicites ou de travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants), et il a ratifié la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et les protocoles qui l'accompagnent, dont le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.* Le Canada a participé activement à la négociation de ces instruments et nous exhorterons les autres pays à les ratifier, afin que se concrétisent à l'échelle internationale les bienfaits de leur mise en œuvre.

144. Nous sommes décidés à agir sur notre territoire et auprès de la communauté internationale pour protéger les enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle, y compris les abus sexuels,

le trafic et l'enlèvement a des fins sexuelles. Nous continuerons d'appuyer la recherche sur les conséquences de cette exploitation au Canada et dans le reste du monde, ainsi que sur les facteurs de risque sous-jacents tels que la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité des sexes. Les partenaires s'attacheront à définir et à promouvoir des stratégies améliorées de prévention, qui tiennent compte de la vulnérabilité des enfants, de la demande des clients et du comportement prédateur des exploiteurs, et qui facilitent le rétablissement et la réinsertion sociale des jeunes victimes. L'exploitation sexuelle des enfants est une forme de violence. Nous nous efforcerons de sensibiliser les Canadiens au caractère illégal et agressif, ainsi qu'aux conséquences néfastes de l'exploitation sexuelle et du trafic des enfants, et nous appuierons les initiatives en ce sens des pays étrangers, notamment des pays en développement et en transition. Sur le plan international, nous concentrerons nos efforts sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les zones de conflits armés et soulignerons les responsabilités des combattants et des gardiens de la paix.

145. Par ailleurs, nous nous efforcerons d'améliorer les mécanismes de partage de l'information, à l'échelle internationale et nationale. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à prévenir l'utilisation criminelle des technologies de l'information à des fins de pédopornographie, l'utilisation des enfants à des fins sexuelles, la prostitution des enfants, le tourisme sexuel axé sur les enfants et la vente d'enfants. Le Canada continuera d'appliquer toutes les ententes internationales auxquelles il est partie, ainsi que d'examiner et de proposer des modifications législatives, si besoin est, pour mieux protéger les enfants, pour faciliter leur témoignage et celui d'autres

victimes et témoins vulnérables, et pour punir plus sévèrement les crimes perpétrés contre des enfants.

146. Le Canada cherchera à renforcer la capacité des autorités policières et frontalières de déceler et de prévenir le trafic d'enfants à destination du Canada. Nous donnerons aussi la formation voulue aux responsables, pour les aider à traiter les dossiers en question en tenant compte de l'âge et du sexe des personnes concernées et pour les aider à mieux protéger les victimes de trafic et à poursuivre efficacement les trafiquants. Nous élaborerons des modèles de maintien de l'ordre intégrés visant à fournir de meilleurs outils d'enquête aux autorités policières relativement aux cas de pédopornographie. Nous continuerons aussi de travailler avec nos partenaires internationaux pour élaborer et mettre en œuvre une base de données internationales d'images pédopornographiques pour aider à identifier les victimes et les endroits suspects.

Priorités internationales

(h) Lutte contre le travail des enfants

147. Le Canada considère l'exploitation d'un enfant par le travail comme une violation des droits fondamentaux de cet enfant. Selon l'article 32 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, le travail peut nuire à la santé d'un enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Tout dépend de son sexe, de son âge et de son niveau de développement, ainsi que du type et de la quantité de travail réalisé. Les pires méthodes à cet égard sont le travail forcé, en servitude ou en esclavage, l'exploitation sexuelle, le recrutement d'enfants-soldats, l'utilisation d'enfants dans des activités illicites comme le trafic de drogues et les travaux susceptibles de nuire à leur santé, leur sécurité ou leur moralité. Un travail inoffensif et

adapté à l'âge de l'enfant, qui n'entrave pas ses études, peut s'avérer bénéfique, pour les filles et les garçons, en leur procurant un revenu et un sentiment d'accomplissement tout en les aidant à acquérir des compétences sociales et liées à l'emploi qui leur serviront par la suite.

148. Le Canada est résolu à prévenir l'exploitation des garçons et des filles et il continuera de chercher à empêcher et à stopper les formes nocives de travail des enfants. Des efforts seront déployés pour aider les enfants qui travaillent à acquérir les connaissances, les outils et les moyens dont ils ont besoin pour réaliser leur potentiel et pour participer à part entière à la vie communautaire.

149. Le Canada aidera à la résolution du problème du travail nuisible accompli par des enfants en favorisant la réduction de la pauvreté, l'investissement dans l'éducation primaire et l'accroissement de la capacité de production des familles, et particulièrement des femmes. Le Canada s'intéressera au travail des enfants dans le contexte de la libéralisation des échanges, par des accords de coopération dans le domaine du travail, de l'assistance technique et d'autres activités de coopération. Il cherchera également à répondre aux besoins immédiats des filles et des garçons qui travaillent, en favorisant leur accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que leur participation à la conception, à la mise en œuvre et à la surveillance des interventions en leur faveur. Les entreprises canadiennes peuvent aider à résoudre le problème du travail des enfants en respectant dans les activités qu'elles mènent à l'étranger des normes volontaires de responsabilité sociale, comme celles qui sont proposées dans les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, en élaborant des codes de conduite spécifiques et en s'engageant, au niveau de la haute direction, contre le recours au travail des enfants. Enfin, les Canadiens peuvent promouvoir une meilleure connaissance à l'échelle

internationale, de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de la C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'OIT.

150. Pour les personnes de moins de 18 ans vivant au Canada, nous collaborerons avec les partenaires pour faire en sorte que les horaires de travail soient appropriés et que les enfants soient bien protégés.

(i) Protection des groupes marginalisés

151. Les enfants les plus marginalisés par la société subissent souvent une violation de leurs droits sous forme d'exploitation, d'abus ou de discrimination. Se retrouvent dans ce groupe ceux qui sont touchés par les conflits armés, les jeunes travailleurs, les enfants exploités sexuellement, les orphelins du sida, les enfants de la rue, les enfants handicapés, ceux qui sont exposés à des discriminations en raison de leur identité ethnique ou religieuse, de leur race, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle, et ceux qui ont des démêlés avec la justice ou qui reçoivent des soins en établissement.

152. Le Canada s'attachera à promouvoir et à appuyer des mesures de protection spéciales pour les enfants des pays étrangers, et particulièrement des pays en développement et en transition, de façon à ce qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits humains. Nous continuerons d'aider à l'élaboration et à l'application de normes internationales visant à éliminer les abus, l'exploitation et la discrimination auxquels sont exposés les garçons et les filles marginalisés. Nous continuerons de sensibiliser les populations aux questions de protection des enfants et de promouvoir, au Canada et sur les tribunes internationales compétentes, l'adoption de mesures de protection spéciales pour ces enfants. Nous appuierons les études portant sur les réalités inhérentes à la vie de ces enfants afin d'établir des politiques et des programmes fondés sur les résultats.

Nous renforcerons en outre la capacité de particuliers et d'organismes qui œuvrent auprès de ces enfants, par le biais de la formation, du perfectionnement et de la distribution de ressources, de même que du réseautage. Nous favoriserons une approche holistique fondée sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui tienne compte du rôle des enfants comme agents de transformation sociale.

(j) Protection contre les conflits armés

153. Des millions d'enfants dans le monde sont tués, blessés, déplacés ou profondément marqués, aussi bien sur le plan physique que psychologique, par la brutalité des conflits armés. La protection des enfants exposés à de telles situations, ainsi que la promotion de leur sécurité et de leurs droits, est un élément essentiel de la politique étrangère du Canada et de sa programmation et de son assistance internationale. Le Canada est reconnu comme un chef de file sur la scène internationale en ce qui a trait à la protection des droits des enfants et des enfants exposés aux conflits armés, grâce notamment à sa forte représentation au sein des organismes régionaux et multilatéraux, à ses dialogues constructifs avec les autres États et à ses programmes d'intervention sur le terrain.

154. Le Canada continuera de faire de la protection des enfants et des communautés touchées par la guerre, y compris les enfants réfugiés et déplacés, de même que de la protection de leur sécurité et de leurs droits, une des grandes priorités de sa politique étrangère. Il agira en tenant compte du fait que les conflits armés ont des répercussions différentes sur les filles et les garçons, et de l'importance de faire participer les enfants touchés par les conflits à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes réalisés à leur intention. Dans le cadre de nos efforts de promotion des enfants contre les

effets des conflits armés, nous prendrons des mesures pour faire cesser les expéditions d'armes légères aux armées qui exploitent des enfants. Nous veillerons également à ce que le Canada respecte le droit humanitaire international et le droit international des droits humains (qu'illustrent des textes comme le *Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation d'enfants aux conflits armés*). Nous continuerons d'appuyer activement les résolutions et les rapports du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies qui appellent l'ONU et ses États membres à prendre des mesures efficaces pour intégrer à leurs politiques et programmes les droits et le bien-être des enfants touchés par les conflits armés. Au-delà de ces tribunes, nous continuerons de prôner l'adoption d'approches spécifiquement adaptées aux régions et aux pays pour mieux protéger les garçons et les filles touchés par les conflits. Nous encouragerons aussi les organismes humanitaires, de consolidation de la paix et de développement à intégrer les droits de l'enfant à leur programmation.

155. Nous continuerons d'appuyer les efforts intégrés visant à répondre à leurs besoins, notamment dans les domaines suivants : la prévention du recrutement militaire des garçons et des filles, leur démobilisation et leur réinsertion; les besoins de protection spéciale des enfants réfugiés et déplacés, y compris un accès accru à une protection juridique et physique; l'accès à l'éducation et à la formation des métiers et de la résolution de conflits; la réunification des familles; les soins de santé, y compris de santé sexuelle et génésique; la réadaptation psychosociale; la violence sexuelle ou les violences exercées en fonction du sexe; l'inclusion des enfants dans les processus et les accords de paix; la sensibilisation aux besoins des enfants lors de la réinsertion après les conflits.

4. Promouvoir l'éducation et l'apprentissage

156. La *Convention relative aux droits de l'enfant* énumère, en matière d'éducation, les objectifs suivants : favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles et des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays dont il est originaire et des civilisations différentes de la sienne. L'éducation doit aussi préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone. Enfin, l'éducation doit inculquer à l'enfant la compréhension des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que le respect du milieu naturel.

157. Les objectifs de l'éducation visés dans l'ensemble du Canada coïncident absolument avec ceux de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. En tant que société, nous considérons comme très important que tous les enfants puissent accéder à l'instruction. S'il est vrai que l'enseignement scolaire est primordial, et qu'il peut être reçu dans des contextes divers (par exemple dans des établissements parallèles ou à la maison), l'éducation et l'apprentissage comprennent aussi la gamme complète des expériences de la vie et des processus qui permettent aux enfants, individuellement et collectivement, de développer leurs dons et leurs capacités afin de mener une vie pleine et satisfaisante dans la société. Les parents, les organismes communautaires, les services de garde des enfants, les écoles, les centres de ressources, les bénévoles et

les membres de la collectivité ont tous un apport à fournir en matière d'apprentissage.

Priorités d'action

(a) Apprentissage de qualité

158. La famille constitue le premier éducateur de l'enfant mais, à mesure que celui-ci grandit, il poursuit son apprentissage dans d'autres milieux, y compris à l'école, au sein de la communauté et auprès de ses pairs. Ces milieux contribuent au développement de la personnalité, des talents et des capacités mentales et physiques de l'enfant. Il est donc essentiel, pour assurer la qualité de l'éducation, de mettre l'accent sur la qualité du milieu d'apprentissage, ainsi que sur les processus et les programmes servant à l'enseignement et à l'apprentissage.

159. Nous, au Canada, continuerons d'assurer la qualité de l'apprentissage des enfants, où qu'ils vivent et quelles que soient les difficultés particulières qu'ils éprouvent. Il faut donc des milieux d'apprentissage qui sachent susciter l'intérêt des jeunes et s'adapter à leur style et à leurs besoins d'apprentissage, ainsi qu'à leurs cultures spécifiques. Nous continuerons de promouvoir des contextes d'apprentissage qui sont sûrs et accessibles, qui soutiennent les jeunes et qui sont fondés sur les principes de respect, de diversité et d'inclusion. Ensemble, nous prendrons appui sur les atouts individuels, familiaux et communautaires et renforcerons leurs capacités afin de fournir des occasions d'apprentissage de qualité. Nous continuerons aussi d'intégrer de nouvelles méthodes d'apprentissage qui misent sur les ressources technologiques et la sensibilisation aux médias, tout en insistant sur la formation aux arts dès le plus jeune âge. C'est en favorisant par divers moyens l'apprentissage de qualité

que nous continuerons à assurer que tous les enfants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des participants à part entière de l'ensemble de la société.

(b) Arts et culture

160. Des études nous apprennent que la participation à des activités artistiques et culturelles est une composante capitale du sain développement de l'enfant. Les enfants ont besoin d'occasions de s'exprimer et de jouer et ils en tirent grand profit. En participant à des processus de création dans divers médias, y compris technologiques, ils se familiarisent avec de nouveaux moyens d'apprendre et de développer leur imagination, leurs idées, leur capacité d'observation et leurs sentiments. Selon les études, les activités créatrices menées tout au long de l'enfance ont diverses retombées positives : la réussite scolaire, une santé et des compétences sociales améliorées, de meilleures capacités intellectuelles et une implication moindre dans la criminalité.

161. Les activités culturelles et artistiques servent aussi à favoriser l'engagement des enfants dans la vie collective. Les petits centres d'arts de quartier peuvent servir de points d'accès aux programmes artistiques. Les enfants autochtones de villages ruraux ou éloignés réagissent avec enthousiasme à de tels programmes lorsque des installations leur sont offertes. Les espaces conçus pour les enfants plus âgés qui vivent dans des situations à risques, y compris les enfants de la rue ou itinérants, peuvent leur servir d'outils de réinsertion. Le secteur culturel réunit un quart de la main-d'œuvre canadienne; aussi les centres d'art et de création peuvent-ils aider grandement les jeunes à étoffer leur curriculum vitae ou leur portfolio et leur ouvrir l'accès à l'éducation et, à terme, à un emploi.

162. Nous assurerons une meilleure sensibilisation aux avantages des activités artistiques et culturelles pour les enfants. Nous multiplierons les occasions de participation à des programmes artistiques et culturels dans la communauté. Nous encouragerons les artistes et les organismes artistiques à continuer de faire la promotion des arts et à nouer des relations avec les enfants, les parents, les familles et les enseignants, dans des contextes formels et informels, ainsi que dans des lieux ou se tiennent des spectacles ou des expositions. Nos stratégies favoriseront des programmes socialement intégrateurs, dispensés dans une perspective holistique. Nous encouragerons la formation et le renforcement des capacités des artistes créateurs et des animateurs, ainsi que la collaboration, le réseautage et le partage de ressources entre tous les paliers de gouvernement, les conseils des arts et les organisations communautaires, les institutions culturelles et patrimoniales et les artistes professionnels.

(c) Sensibilisation aux droits humains et citoyenneté mondiale

163. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales est une valeur canadienne essentielle. Ces droits et responsabilités, tels qu'ils figurent dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* et dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, touchent non seulement les enfants, mais aussi les personnes qui sont responsables d'eux. Nous sommes résolus à sensibiliser les Canadiens à la façon dont ces droits et libertés influent sur leurs vies. C'est en aidant les enfants et nos autres partenaires à comprendre la nature des droits humains que nous pourrons les sensibiliser aux droits et aux responsabilités découlant de notre citoyenneté et aux problèmes qu'entraînent la discrimination et l'intolérance.

164. Nous continuerons à faire en sorte que les citoyens du Canada aient l'occasion de mieux connaître et comprendre les droits et responsabilités de la citoyenneté. En diffusant la *Convention relative aux droits de l'enfant* et en favorisant la sensibilisation à ce texte, nous nous efforcerons d'en faire connaître plus largement les principes et les dispositions. En employant des méthodes qui favorisent le respect mutuel, nous nous attacherons à informer et à impliquer les enfants, les jeunes, les enseignants, les parents et les autres personnes qui travaillent avec les enfants, ainsi que d'autres publics qui n'ont pas normalement un accès facile à des documents sur les droits humains. Nous nous efforcerons de tenir compte des droits et du développement de l'enfance dans les politiques et les programmes, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

165. La sensibilisation aux droits humains favorise aussi la sensibilisation à la paix, qui englobe l'édification de la paix et la formation à la résolution des conflits. Nous nous efforcerons aussi de faire mieux comprendre les grands enjeux mondiaux aux enfants et de les habiliter à agir de façon éclairée, en tant que citoyens du monde, en leur permettant de se mettre en contact avec des enfants d'autres parties du monde, par Internet et d'autres médias, ainsi que personnellement grâce à des échanges de jeunes. Nous améliorerons la prise de conscience des jeunes à l'égard du développement international et élaborerons des outils éducatifs appropriés.

(d) Culture canadienne et identité nationale

166. Tous les enfants du Canada ont le droit de se sentir fiers de leur citoyenneté et de leur identité nationale. Qu'ils soient citoyens de naissance ou par choix, ils doivent avoir la possibilité d'apprendre l'histoire et la géographie du Canada, de mieux connaître notre

culture et nos valeurs communes, notre système de gouvernement et les responsabilités de la citoyenneté. Nous favoriserons une bonne compréhension de toutes les cultures qui composent la société canadienne, y compris celles des Français, des Anglais et des Autochtones dans l'histoire de notre pays et l'apport des immigrants venus au Canada des quatre coins du monde. Nous nous attacherons à mettre en valeur la richesse que les Autochtones représentent pour la société canadienne et les difficultés qui leur ont été imposées. Nous aiderons les enfants à acquérir des aptitudes et des compétences dans les deux langues officielles, en plus d'aider nos peuples autochtones à apprendre les leurs.

167. Nous encouragerons nos institutions culturelles nationales – la Société Radio-Canada, la *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC), l'Office national du film (ONF), Bibliothèque et Archives Canada, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts et le réseau des musées nationaux et des musées des beaux-arts – à continuer d'élargir leur rayonnement auprès des enfants. Nous appuierons la préparation de matériel d'apprentissage dans le domaine des études canadiennes, particulièrement pour les sujets qui sont considérés comme sous-développés ou négligés. Nous appuierons les programmes qui facilitent la compréhension du processus démocratique et des élections et qui favorisent l'engagement du citoyen. Nous continuerons d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire à transmettre leur langue à leurs jeunes enfants et à appuyer la production, la distribution et la promotion de contenus canadiens qui reflètent notre dualité linguistique et notre diversité culturelle.

(e) Sensibilisation à l'environnement et durabilité écologique

168. Malgré les nombreux succès du mouvement écologiste, il reste encore beaucoup à faire pour que notre société comprenne la complexité des conditions environnementales. Les enfants du Canada s'inquiètent de la qualité de l'air qu'ils respirent, de l'eau qu'ils boivent, de la production d'aliments sains, du recyclage des déchets, des menaces à la biodiversité, des changements climatiques et de l'intégrité de nos écosystèmes. Ils veulent en savoir plus sur la durabilité de l'environnement, au Canada et dans le monde, et veulent avoir l'occasion d'y contribuer.

169. Nous, au Canada, appuierons la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable*, décrétée au Sommet mondial de Johannesburg, qui commencera le 1er janvier 2005. Nous reconnaîtrons le souci et l'énergie des enfants en matière d'environnement et saluerons leurs réalisations. Nous continuerons de fournir aux enfants des occasions de participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au moyen d'activités comme la Table ronde des jeunes sur l'environnement. Nous produirons du matériel d'enseignement à jour afin d'accroître l'apprentissage environnemental et la durabilité. Nos efforts appuieront une sensibilisation et une capacité communautaires accrues, l'engagement social et l'action des entreprises.

(f) Alphabétisation

170. Être alphabétisé, c'est bien plus que savoir lire, écrire et compter. C'est aussi pouvoir comprendre, utiliser et communiquer des renseignements de toutes sortes dans la vie quotidienne. L'alphabétisation touche pratiquement tous les aspects de notre vie, mais des études révèlent que de nombreuses personnes au

Canada ne savent pas suffisamment lire, écrire ou compter pour participer pleinement à la vie professionnelle ou communautaire. L'alphabétisation est fortement liée au rendement scolaire chez les enfants et, chez les adultes, au fait de pouvoir trouver un emploi et le conserver. L'amélioration des compétences de lecture et d'écriture peut donc favoriser l'épanouissement et le développement personnel, ainsi que le bien-être économique.

171. Nous, au Canada, sommes décidés à accroître les capacités de lecture et d'écriture des enfants, des adolescents et des familles. À cette fin, nous insisterons sur l'importance de l'alphabétisation et de l'apprentissage continu pour une participation active à tous les aspects de la vie. Nous appuierons nos partenaires communautaires et continuerons de travailler activement au développement des capacités de lecture et d'écriture en sensibilisant davantage le public à la question, en partageant de l'information, en développant du matériel d'apprentissage et en faisant avancer les recherches de manière à mieux comprendre les besoins et les obstacles liés à l'alphabétisation de la population tout entière. Nous veillerons à ce que les familles possèdent les compétences nécessaires en alphabétisation pour augmenter leurs connaissances, atteindre leurs objectifs et contribuer à la croissance du pays.

(g) Éducateurs formés et compétents

172. Les puériculteurs et les enseignants qui encouragent, habilitent et inspirent les enfants canadiens à apprendre jouent un rôle de première importance, non seulement à l'égard du rendement scolaire des enfants, mais aussi pour ce qui est d'établir les fondements de l'apprentissage que les élèves conserveront toute leur vie. Des puériculteurs et des enseignants compétents et dûment formés sont essentiels pour dispenser une éducation de qualité aux enfants.

173. Il importe que les partenaires travaillent ensemble, en continuant de veiller à ce que les puériculteurs et les enseignants soient soutenus, valorisés et respectés pour l'important rôle professionnel qu'ils jouent. Nous nous efforcerons de bien comprendre les défis que doivent relever les éducateurs et d'approfondir notre connaissance des besoins en apprentissage des enfants en améliorant la sensibilisation et la recherche à cet égard. Nous continuerons de saluer les efforts des enseignants exceptionnels de toutes les disciplines, et des puériculteurs qui transmettent aux enfants les outils nécessaires pour devenir de bons citoyens, pour se développer et grandir en tant que personnes et pour contribuer à la croissance, à la prospérité et au bien-être du Canada.

(h) Éducation pour tous : une priorité internationale

174. L'éducation de base joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie des individus et elle contribue énormément au développement humain, social et économique. Elle est en outre essentielle au développement durable et à la réduction de la pauvreté. En fait, sans éducation, il sera sans doute impossible de réduire la pauvreté à l'échelle nationale et internationale ou d'éliminer les inégalités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci.

175. Le Canada continuera à travailler avec la communauté internationale pour assurer que tous les enfants reçoivent une éducation de base. Nos efforts seront principalement axés sur l'initiative mondiale *Éducation pour tous* et trois de ses grands objectifs. Premièrement, nous nous efforcerons de faire en sorte que tous les enfants aient accès à un enseignement primaire gratuit, obligatoire et de qualité et qu'ils terminent leurs études primaires. Pour ce faire, nous accorderons une attention toute particulière aux personnes

qui sont souvent marginalisées, notamment les autochtones, les membres de groupes minoritaires, les enfants qui vivent en zone de conflits, les enfants qui travaillent et les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers. Deuxièmement, nous appuierons les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes en veillant plus particulièrement à ce que les filles aient pleinement accès, sur un pied d'égalité, à une éducation de base de qualité et en éliminant les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Enfin, nous chercherons à améliorer la qualité de l'éducation de base, particulièrement en ce qui a trait à la capacité de lire, d'écrire et de compter et aux connaissances élémentaires et ce, pour les apprenants de tous les groupes d'âge. Pour aider à la réalisation de ces objectifs, nous appuierons les initiatives qui visent à élargir l'accès à une éducation de qualité, par exemple en intégrant les stratégies axées sur l'égalité des sexes, en améliorant la qualité de l'instruction en classe, en favorisant le respect des droits humains par l'enseignement, en encourageant le recours aux technologies de l'information et de la communication – comme moyens d'améliorer l'accès, l'égalité et la qualité en matière d'éducation – et en rehaussant le niveau de coopération et de coordination entre les partenaires en éducation.

C. Accélérer le rythme

Appel à l'action

176. Appuyer les familles et renforcer les communautés, promouvoir la vie saine, mettre les enfants à l'abri du danger et promouvoir l'éducation et l'apprentissage sont autant d'objectifs réalisables au Canada, à condition d'y mettre la volonté et les ressources nécessaires.

177. Certes, il sera beaucoup plus difficile de réaliser ces objectifs dans les pays en développement ou les pays en transition, mais il ne faut pas perdre espoir. Le Canada peut encore accomplir beaucoup. Nous pouvons agir dans le cadre de nos objectifs de politique étrangère visant la promotion de la prospérité mondiale et la sécurité et prôner le respect des accords internationaux auxquels le Canada est partie, y compris la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Notre Aide publique au développement continuera d'être axée sur l'appui au développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à la mise en place d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère.

178. Au Canada, nous avons déjà marqué des progrès considérables dans la protection des droits et du bien-être des enfants. Mais, conscients du fait que les enfants canadiens ne sauraient s'épanouir indépendamment des enfants du monde, nous réitérons notre engagement à l'égard des objectifs plus vastes contenus dans *Un monde digne des enfants*.

Partenariats et participation

179. Nul gouvernement ou nul particulier ne saurait, en agissant seul, atteindre les objectifs d'*Un Canada digne des enfants* ou d'*Un monde digne des enfants*. Tous les segments de la société, y compris les gouvernements, les secteurs privé et bénévole, de même que les garçons et les filles, ayant des rôles à jouer dans cette tâche commune, nous devons maintenant réunir nos forces en vue de poursuivre notre objectif commun de garantir les droits et le bien-être de tous les enfants du Canada et du monde.

180. Par conséquent, nous invitons les partenaires suivants à participer à la mise en œuvre du Plan d'action.

(1) **Les enfants, y compris les adolescents**. Il faut nourrir et diriger l'énergie et la créativité des enfants afin qu'ils puissent agir directement sur leur milieu, leur société, le monde dans lequel ils vivent et celui dont ils hériteront.

(2) **Les parents et les familles**. Comme ils sont les premiers responsables du bien-être de leurs enfants, il faut les soutenir dans leur rôle. Il convient également de reconnaître et de valoriser le rôle des grands-parents et des aînés, porteurs d'une sagesse et d'expériences qu'ils peuvent partager.

(3) **Les pouvoirs publics de tous les paliers**. La coopération et un dialogue continu entre les différents ordres et paliers de gouvernement seront essentiels.

(4) **Les parlementaires, les députés provinciaux, les membres des pouvoirs publics autochtones et les conseillers municipaux**. Ils sont essentiels à la réalisation du Plan d'action puisqu'ils adopteront les mesures législatives, élaboreront les règlements nécessaires et sensibiliseront la population au caractère prioritaire des problèmes des enfants.

(5) **La société civile**. Le secteur bénévole, les organismes communautaires, les agences et les associations professionnelles au service des jeunes sont des défenseurs avertis des enfants et ils ont un grand rôle à jouer dans la promotion et la création de milieux propices à leur santé et à leur bien-être.

(6) **Le secteur privé.** Les associations d'entreprises ont une responsabilité toute particulière, celle d'adopter et d'appliquer des moyens pour adapter les milieux de travail en fonction des familles et de faire preuve de la responsabilité sociale.

(7) **Les dirigeants religieux, spirituels, culturels et les Aînés autochtones.** En tant que gardiens de la spiritualité, leur sagesse et leur inspiration nous sont nécessaires.

(8) **Les universitaires et les chercheurs.** Nous avons besoin de leur aide pour accroître nos connaissances sur le développement de l'enfant, pour mieux comprendre les interaction complexes entre les enfants et la société et pour mettre en œuvre les meilleures pratiques.

(9) **Les enseignants, les puériculteurs, les travailleurs des services à l'enfance et à la jeunesse, les parents de familles d'accueil, les travailleurs sociaux, les entraîneurs sportifs, les policiers, les membres des services correctionnels et les autres personnes qui travaillent directement avec les enfants.** Comme ils sont en contact avec les enfants au quotidien, leur influence est immense.

(10) **Les pourvoyeurs de soins de santé.** Les pédiatres, les médecins de famille, les spécialistes, les infirmières et les autres professionnels ont un rôle essentiel dans la promotion d'une vie saine pour les enfants.

(11) **Les médias et leurs associations.** Nous avons besoin de leur aide pour sensibiliser le public à l'importance des enfants et des familles, ainsi qu'aux défis auxquels ceux-ci font face. Nous voulons aussi qu'ils soient attentifs à leur propre influence sur les enfants.

(12) **Les artistes, les écrivains et les musiciens**. Comme ils comprennent le rôle de l'imagination, ils sont à même d'accroître la capacité des enfants de faire du monde qu'ils connaissent le monde dont ils rêvent.

181. Pour pouvoir relever nos défis internationaux, nous continuerons à travailler en association avec les organisations régionales et internationales, particulièrement celles de la famille des Nations Unies, les institutions issues des accords de Bretton Woods et les autres organisations multilatérales. Parmi nos plus importants partenaires figurent les organisations non gouvernementales internationales ainsi que les ONG canadiennes axées sur le développement international qui s'engagent sur le terrain auprès des collectivités locales et qui travaillent si efficacement pour et avec les enfants.

Rester sur la bonne voie

182. Lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, le Canada s'est donné comme but explicite d'intégrer dans *Un monde digne des enfants* des termes propres à renforcer l'importance d'une participation active des enfants. Le gouvernement du Canada a aussi veillé à ce que, partout où c'était possible, le texte de la déclaration et du plan d'action prône et vise à protéger les droits de l'enfant, et surtout les droits des enfants plus vulnérables.

183. Dans cet esprit, Nous, au Canada, réitérons notre engagement à atteindre les buts et objectifs d'*Un monde digne des enfants* et les buts fixés dans le Plan d'action national intitulé *Un Canada digne des enfants*, sachant que, comme pour le Sommet mondial pour les enfants de 1990, une mise en œuvre progressive aboutira à un monde plus digne des enfants et de nous tous.

184. *Un Canada digne des enfants* est essentiellement une feuille de route destinée à guider les efforts collectifs du Canada pour et en collaboration avec les enfants et un appel à l'action qui définit des stratégies auxquelles tous les Canadiens peuvent contribuer. Nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action national du Canada pour les enfants et à rendre compte des résultats aux Nations Unies. Nous continuerons à collaborer avec un large éventail de partenaires et à encourager ceux-ci à participer aux activités qui feront avancer la mise en œuvre de ce plan. Il incombera à tous les partenaires de tracer leurs propres cheminements, avec comme guide la *Convention relative aux droits de l'enfant*. En réexaminant régulièrement nos actions respectives, en nous tenant à la fine pointe des principales politiques et activités relatives aux enfants, en rassemblant des données et en élaborant des rapports, le Canada sera à même de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, tout en respectant mieux ses obligations aux termes de la *Convention*. Nous reconnaissons que ces progrès demanderont du temps, mais notre engagement ne fléchira pas et nous persévérerons car nous devons à nos enfants ce que nous avons de meilleur à leur donner.

V. LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU PROFIT DES ENFANTS

185. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Canada a effectué des investissements et pris des engagements substantiels à l'égard des enfants au Canada. Les exemples ci-après, assortis de balises et d'étapes, se veulent une feuille de route destinée à nous servir de guide pour l'avenir.

A. **Les enfants du Canada** : Appuyer les trois conditions clés considérées comme favorisant l'épanouissement de l'enfant : un revenu familial suffisant; des parents qui jouent bien leur rôle au sein de familles fortes et unies; et des collectivités solidaires et bienveillantes.

1. Balise ➡ Vers un revenu suffisant pour les familles avec enfants

Étapes	*Investissements*
La **Prestation fiscale canadienne pour enfants** (PFCE), un versement mensuel non imposable, représente le principal moyen par lequel le gouvernement fournit de l'aide financière aux familles ayant des enfants. Elle comporte deux volets :	2000 : La PFCE a été entièrement indexée au taux d'inflation en 2000. En date de juillet 2000, la prestation annuelle maximale (y compris le supplément de la PNE) était de 2 081 $ pour le premier enfant, de 1 875 $ pour le deuxième et de 1 875 $ pour chacun des autres enfants. Pour l'année de programme 2000, 7 milliards de dollars de PFCE ont été versés aux

Étapes	*Investissements*
Une prestation de base qui s'adresse aux familles à revenu faible ou moyen et qui comprend un supplément pour les enfants de moins de sept ans. À l'heure actuelle, environ 3,2 millions de familles canadiennes et leurs 5,7 millions d'enfants ont bénéficié de la PFCE, ce qui représente plus de 80 pour cent des familles. Le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), qui procure une aide supplémentaire aux familles à faible revenu ayant des enfants. Le supplément de la PNE est versé à 40 pour cent des familles canadiennes. En 2002-2003, environ 1,5 million de familles ayant 2,7 millions d'enfants ont reçu le supplément de la PNE.	familles canadiennes ayant des enfants. Les sommes investies seront majorées de 2,6 milliards de dollars par année d'ici 2004. ⬇ 2003 : En date de juillet 2003, la PFCE annuelle maximale (y compris le supplément de la PNE) était de 2 632 $ pour le premier enfant, de 2 423 $ pour le deuxième et de 2 427 $ pour chacun des autres enfants. Pour l'année de programme 2003, 8,4 milliards de dollars ont été versés aux familles canadiennes. Le budget fédéral de 2003 a annoncé que les sommes investies au titre de la PFCE seront majorées de 965 millions de dollars par année jusqu'en 2007. ⬇

Étapes	*Investissements*
Le supplément de la PNE est la contribution fédérale à l'initiative de la **Prestation nationale pour enfant** (PNE) aux termes de laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent en vue de réduire la pauvreté des enfants, tout en favorisant la participation des parents au marché du travail. Introduite en 1998, la PNE est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (sauf le Québec) qui comporte un volet pour venir en aide aux Premières nations; elle offre aux familles à faible revenu avec des enfants un soutien au revenu ainsi que des prestations et des services.	2007 : En date de juillet 2007, la PFCE annuelle maximale (y compris le supplément de la PNE) devrait atteindre 3 243 $ pour le premier enfant, 3 016 $ pour le deuxième et 3 020 $ pour chacun des autres enfants. Le total des PFCE versées aux familles canadiennes ayant des enfants dépassera le cap des dix milliards de dollars par an pour l'année de programme 2007.

Étapes	*Investissements*
Dans le cadre de l'initiative de la PNE, les provinces, les territoires et les Premières nations aident également les familles à faible revenu avec des enfants dans cinq secteurs clés : les prestations pour enfants et les suppléments du revenu, les services à la petite enfance et aux enfants à risque, les garderies, les prestations supplémentaires pour soins médicaux ainsi que d'autres prestations et services.	
La **Prestation pour enfants handicapés** (PEH), introduite en 2003 en guise de supplément à la PFCE, vise à venir en aide aux enfants ayant une déficience physique ou mentale grave et prolongée des familles à revenu faible ou moyen.	2004 : Pour l'année de programme 2004, la PEH maximale est de 1 653 $. Cette somme sera versée aux familles dont le revenu net est inférieur à 35 000 $. Les prestations seront réduites pour les familles ayant un revenu moyen se situant entre 35 000 $ et environ 50 000 $. Quelque 40 000 familles par année se partageront des PEH totalisant 50 millions de dollars.

2. Balise ➡ Des familles plus fortes et unies

Étapes	*Investissements*
En vertu de l'**Entente fédéral-provincial-territorial sur le développement de la petite enfance**, annoncé en septembre 2000, le gouvernement du Canada contribue au soutien des investissements des provinces et des territoires dans des programmes et des services axés sur le développement de la petite enfance.	2001-2002 : Dans le cadre du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), 300 millions de dollars ont été investis pour améliorer les programmes et les services axés sur le développement de la petite enfance dans les provinces et les territoires. ⬇ 2002-2003 : Un investissement de 400 millions de dollars de plus a été transféré aux provinces et aux territoires. ⬇ 2003-2004 : Un investissement de 500 millions de dollars de plus a été transféré aux provinces et aux territoires. ⬇ 2004-2005 : Un investissement de 500 millions de dollars de plus a été transféré aux provinces et aux territoires. ⬇

Étapes	*Investissements*
	2005-2006 : Un investissement de 500 millions de dollars de plus sera transféré aux provinces et aux territoires.
En vertu du **Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**, annoncé en mars 2003, le gouvernement du Canada soutient les investissements provinciaux et territoriaux au chapitre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il accorderait, en 2004-2005 et en 2005-2006, des fonds supplémentaires en vertu du Cadre multilatéral. À titre de complément au Cadre multilatéral, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2003 qu'il accorderait 35 millions de dollars à l'apprentissage et la garde de jeunes enfants autochtones, essentiellement ceux qui vivent dans des réserves. À cet investissement s'ajoutent les 10 millions de dollars annoncés dans le budget de 2004.	2003-2004 : Un investissement initial de 25 millions de dollars a été alloué aux provinces et aux territoires aux termes du TCSPS. ⬇ 2004-2006 : Les fonds transférés aux provinces et aux territoires dans le cadre du TCSPS augmenteront de 150 millions de dollars. ⬇ 2008 : Compte tenu des investissements accrus annoncés dans le budget de 2004, l'investissement total sera maintenant de 1,05 milliard de dollars sur cinq ans.

Étapes	*Investissements*
Les **prestations de maternité et les prestations parentales au titre du régime d'assurance-emploi** prévoient le remplacement temporaire du revenu jusqu'à concurrence d'un an lorsqu'un nouveau parent reste à la maison pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté. Entre 2000-2002, le nombre de demandes de prestations de maternité a augmenté de presque 10 pour cent et le nombre de demandes de prestations parentales, de 18 pour cent. Dans le cas des pères, il s'agit d'une hausse de près de 80 pour cent.	2000-2001 : Près de 752 millions de dollars ont été consacrés au financement de 176 000 demandes de prestations de maternité; et 502 millions de dollars au financement de 178 000 demandes de prestations parentales. ⬇ 2002-2003 : Un investissement de 859 millions de dollars a été consacré au financement de 193 000 demandes de prestations de maternité; et 1,9 milliard de dollars au financement de 196 000 demandes de prestations parentales.
La **prestation de compassion**, annoncé en 2004, procure un revenu de soutien temporaire allant jusqu'à huit semaines, aux termes du Programme d'emploi et d'assurance aux personnes qui s'occupent de membres de leur famille gravement malades.	2004-2005 : Un investissement de 221 milliards de dollars a été affecté annuellement au titre de cette initiative.

Étapes	*Investissements*
L'**Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations** appuie la création de programmes de garde d'enfants adaptés aux besoins des Premières nations et des Inuits et comportant notamment des volets culturel et linguistique.	2000 : Un investissement de 41 millions de dollars a permis de venir en aide à plus de 7 000 enfants dans 389 collectivités. ⬇ 2002-2003 : En vertu de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, les investissements passent à 50 millions de dollars par année en vue d'améliorer la qualité des locaux existants et de créer de nouveaux locaux.
Le **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves** est une mesure d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants des Premières nations de la naissance à 6 ans et à leurs familles vivant dans les réserves.	2000-2001 : Un investissement de 25 millions de dollars a été consacré aux programmes et aux services destinés à 7 000 enfants dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, et 22,5 millions de dollars aux programmes et aux services offerts à 3 200 enfants dans le cadre du PAPA dans les collectivités urbaines et nordiques. ⬇

Étapes	*Investissements*
Le **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques** est une mesure d'intervention précoce destinée aux enfants inuits, métis et des Premières nations, ainsi qu'à leurs parents vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques.	2002 : Dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations, les investissements annuels ont été majorés de 46,5 millions de dollars pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, et de 35,1 millions de dollars pour le PAPA dans les collectivités urbaines et nordiques.
Le **Programme canadien de nutrition prénatale** (PCNP) est un programme communautaire qui contribue à l'élaboration ou à l'amélioration de services destinés aux femmes enceintes à risque, notamment celles qui vivent dans la pauvreté, les adolescentes et les femmes isolées ou ayant difficilement accès aux services.	2000-2001 : Un investissement de 27,3 millions de dollars a été consacré au financement de programmes et de services destinés à 34 000 femmes dans le cadre de 301 projets; et 14,2 millions de dollars au financement de programmes et de services offerts à quelque 7 500 enfants des Premières nations et enfants inuits dans 6 000 familles dans le cadre d'environ 550 projets.

Étapes	*Investissements*
Le volet « **Premières nations et Inuits** » **du PCNP** est un programme communautaire qui offre des ressources, de la formation et du soutien aux femmes des Premières nations et inuites qui vivent dans les réserves ou les communautés inuites.	2002-2003 : Un montant de 31 millions de dollars a été consacré au financement de programmes et de services destinés à 44 000 femmes dans le cadre de 320 projets; et 14,2 millions de dollars au financement de programmes et de services offerts aux enfants des Premières nations et aux enfants inuits.
Le **Programme d'action communautaire pour les enfants** (PACE) finance des coalitions communautaires qui établissent des programmes et offrent des services qui répondent aux besoins de développement des enfants de moins de six ans vivant en situation de risque.	2000-2001 : Un investissement de 59,5 millions de dollars a été consacré au financement de programmes et de services destinés à 57 038 enfants et à 47 234 parents dans 409 centres. ⬇ 2002-2003 : Un investissement de 59,5 millions de dollars a été consacré au financement de programmes et de services destinés à 66 468 enfants et à 52 136 parents dans environ 408 centres.

Étapes	*Investissements*
En 2002, on a annoncé l'adoption de la **Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant** pour aider les parents à tenir compte des besoins de leurs enfants après une séparation ou un divorce.	2003-2008 : Un investissement de 163 millions de dollars réparti sur cinq ans comprend 68 millions de dollars versés aux organisations non gouvernementales pour le financement des services de justice à la famille (médiation et sensibilisation des parents) dans les provinces et les territoires; 47,3 millions de dollars pour les tribunaux unifiés de la famille; et 47,7 millions de dollars pour la mise en œuvre des réformes et les activités fédérales.
L'**Initiative de lutte contre la violence familiale et le Centre national d'information sur la violence dans la famille** sont dirigés par Santé Canada, qui coordonne 12 ministères fédéraux dont l'objectif à long terme est de réduire la violence familiale au Canada par la sensibilisation et la recherche.	Un investissement de sept millions est consacré chaque année à l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Étapes	*Investissements*
Des **Modifications du *Code criminel*** ont été introduites concernant la protection de l'enfant :	2002 : Les nouvelles dispositions concernant l'exploitation des enfants interdisent l'utilisation de l'Internet pour leurrer et exploiter les enfants à des fins sexuelles, et modifient les dispositions sur le tourisme sexuel de façon à faciliter la poursuite de Canadiens coupables d'agressions sexuelles contre des enfants à l'étranger. ⬇ 2004 : De nouvelles dispositions législatives ont été déposées à la Chambre des communes en vue de protéger les enfants et autres personnes vulnérables de l'exploitation sexuelle, d'abus et de négligence en prévoyant des restrictions plus rigoureuses en matière de pornographie infantile, en créant une nouvelle catégorie d'exploitation sexuelle, en augmentant la durée des peines maximales et en facilitant le témoignage des témoins et des enfants victimes d'agressions.

Étapes	*Investissements*
L'**Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes** (ELNEJ) est une étude à long terme qui permet d'exercer un suivi du développement et du bien-être des enfants canadiens, de la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Les données révèlent l'influence que la famille, les amis, l'école et la collectivité peuvent avoir sur le développement physique de l'enfant, son comportement et son apprentissage. Le programme **Comprendre la petite enfance** (CPE) constitue une activité nationale qui vise à procurer aux collectivités l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'elles élaborent des politiques et programmes qui doivent s'avérer pertinents pour les familles ayant de jeunes enfants.	2000-2001: Un investissement de 7,7 millions de dollars a été consacré à l'ELNEJ et au programme CPE. ⬇ 2002-2003: Un investissement de 8,5 millions de dollars a été consacré à l'ELNEJ et au programme CPE. ⬇ 2004: Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé qu'il consacrera 14 millions de dollars sur deux ans pour étendre l'initiative CPE de 12 à 100 collectivités.

Étapes	*Investissements*
Dans le cadre du **Programme de partenariats pour le développement social**, les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants servent à promouvoir la recherche, la diffusion et l'application de connaissances, de solutions novatrices et de méthodes adéquates relativement aux enfants et aux familles; à favoriser la concertation et la création de partenariats et de réseaux; et à renforcer les capacités des organismes sans but lucratif qui oeuvrent dans le domaine social.	2000-2001: Un investissement de 5,2 millions de dollars a été consacré aux projets de l'apprentissage et de garde des jeunes enfants. ⬇ 2002-2003: Un investissement de 5,2 millions de dollars a été consacré aux projets de l'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

3. Balise ➧ Vers l'établissement de communautés solidaires et bienveillantes

Étapes	*Investissements*
La **Stratégie nationale pour la prévention du crime** (SNPC), lancée en 1998, vise surtout les enfants, les jeunes, les femmes et les Autochtones. La SNPC est axée sur la prévention du crime par le développement social et contribue au renforcement des capacités communautaires. À tire de composante de la SPNC, la **Stratégie nationale sur la jeunesse de la Gendarmerie royale du Canada** s'attaque aux causes profondes de la criminalité et de la victimisation par des interventions précoces dans les communautés. De plus, la Sous-direction des services de police autochtones nationale a mis sur pied un programme de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones.	2000-2001 : Un investissement de 13,8 millions de dollars a été affecté à des projets visant les enfants et les jeunes. ⬇ 2002-2003 : Un investissement de 18,2 millions de dollars a été affecté à des projets visant les enfants et les jeunes.

Étapes	*Investissements*
L'**Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes**, lancée en 1998, traite de la prévention, des lourdes conséquences de la criminalité chez les jeunes, ainsi que de réadaptation et de réinsertion, afin de faciliter le retour des jeunes dans leur collectivité.	2000-2005 : Un investissement de 950 millions de dollars sur cinq ans a été négocié avec les provinces et les territoires pour appuyer la mise en application de la nouvelle législation sur le système de justice pour les jeunes, dont un montant supplémentaire de 115 millions de dollars à titre temporaire.
En 2003, la ***Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*** est entrée en vigueur et a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Le gouvernement fédéral finance l'élaboration des programmes nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'option de placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation prévue par la loi.	2002 : Un investissement fédéral de 48 millions de dollars sur cinq ans a été négocié avec les provinces et les territoires en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'option de placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation prévue par la loi.

Étapes	*Investissements*
En partenariat avec les provinces et territoires, les **programmes de logement social du Canada** contribuent annuellement au financement de quelque 639 000 logements sociaux dont bénéficient les Canadiens à faible revenu, y compris les familles ayant des enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les Autochtones.	2001 : Un investissement total de 680 millions de dollars sur cinq ans a été affecté à l'**Initiative en matière de logement abordable (ILA)** dans le cadre d'ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires, qui se sont entendus sur un cadre visant à augmenter le nombre de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, y compris les familles ayant des enfants. La contribution de contrepartie des provinces, des territoires et d'autres parties prenantes pourrait porter cet investissement à 1,36 milliard de dollars.

Étapes	*Investissements*
Pour prévenir et réduire l'itinérance au Canada, le gouvernement a lancé, en 1999, l'**Initiative nationale pour les sans-abri (INSA)**, y compris l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), qui finance des groupes communautaires locaux offrant des services et des installations de soutien aux sans-abri. Les fonds consacrés à un éventail de programmes fédéraux répondent aux besoins des groupes particulièrement vulnérables ou surreprésentés chez les itinérants, à savoir les jeunes à risque, les Autochtones et les victimes de violence. Un certain nombre de programmes, notamment le **Programme d'aide à la remise en état des logements** (PAREL), administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ont reçu une somme supplémentaire pour la rénovation de logements occupés par des familles à faible revenu.	2002-2003 : On estime à 275,8 millions de dollars les fonds versés par la SCHL aux Autochtones habitant à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves. Aux termes du Programme de logement à l'intérieur des réserves, la SCHL s'est engagée à subventionner 997 nouvelles unités pendant 35 ans au coût de 118 millions de dollars; 105,5 millions de dollars ont été versés aux familles à l'intérieur des réserves en subventions et en aide à la rénovation; et les programmes de rénovation domiciliaire ont permis de réparer 1 375 maisons.

Étapes	*Investissements*
Le PAREL pour personnes handicapées offre une aide financière afin d'améliorer l'accessibilité des logements occupés ou devant être occupés par des personnes handicapées à faible revenu, y compris des familles ayant des enfants handicapés. Le **Programme d'amélioration des refuges** (PAR) subventionne la réparation, la restauration et l'amélioration des refuges existants ainsi que l'acquisition ou la construction de nouveaux refuges et de logements de seconde étape pour les femmes, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence familiale. L'initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri facilite le transfert de biens fédéraux excédentaires aux communautés. Au fil des ans, environ 8 627 lits ont été ajoutés, 399 banques d'alimentation et soupes populaires ont été agrandies, et 653 refuges ont été	2003 : Un nouvel investissement de 320 millions de dollars sur cinq ans a été affecté à l'ILA; un investissement de 128 millions de dollars par année (pour un total de 384 millions de dollars sur trois ans) étend l'application des limites du PAREL; et un investissement de 135 millions de dollars par année (pour un total de 405 millions de dollars sur trois ans) finance l'IPAC. ⬇ 2007-2008 : L'investissement fédéral à l'ILA sera de un milliard de dollars.

Étapes	*Investissements*
modernisés. De plus, 50 autres biens immobiliers excédentaires ont été transformés en habitation à loyer modéré, créant 212 logements abordables. Dans le cadre du **Programme de logement dans les réserves**, environ 1 000 logements sont construits annuellement. On en compte à l'heure actuelle environ 23 000.	
La priorité **santé des enfants et environnement** a été renforcée par la création de la Division de la santé environnementale des enfants, à Santé Canada, pour mieux protéger les enfants contre les menaces environnementales.	2000-2001 : Une somme de 100 000 $ a été investie dans les programmes de la Division de la santé environnementale des enfants. ⬇ 2002-2003 : Un investissement total de 54,5 millions de dollars a été affecté à l'amélioration de l'accès aux nouveaux pesticides non polluants, ce qui donne à Santé Canada le mandat de tenir compte des sensibilités particulières des enfants.

Étapes	*Investissements*
Annoncée en 2000, l'**Initiative du secteur bénévole et communautaire** renforce l'engagement du gouvernement du Canada à examiner de nouvelles façons de travailler ensemble et de renforcer les relations entre le secteur bénévole et le gouvernement fédéral. L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire pose les valeurs, les principes et les engagements qui guident leur future relation.	2001-2005 : Une somme de 94,6 millions de dollars sur cinq ans est affectée à l'Initiative du secteur bénévole et communautaire.

Étapes	*Investissements*
Annoncé en 2003, le **Plan d'action sur les langues officielles** porte sur l'enseignement de la langue de la minorité ou d'une langue seconde dans les communautés anglophones et francophones. L'objectif est de doubler d'ici dix ans le nombre de diplômés de l'école secondaire ayant une connaissance pratique des deux langues officielles. En 2003, 2,6 millions d'enfants – soit la moitié des enfants qui fréquentent les écoles primaires et secondaires au Canada – apprennent l'anglais et le français comme langue seconde. Quelque 324 000 d'entre eux sont inscrits dans des classes d'immersion en français et 24 pour cent des diplômés du secondaire ont une connaissance des deux langues officielles.	2003-2008 : Au total, le gouvernement du Canada investira 751,3 millions de dollars en vue de doubler le nombre de diplômés du secondaire ayant une connaissance pratique des deux langues officielles.

Étapes	*Investissements*
Annoncé en 2002, le **Centre des langues et des cultures autochtones** a pour objectif de contribuer à la préservation, la revitalisation et la promotion des langues et de la culture autochtone, notamment auprès des enfants autochtones. Cet investissement permet également de financer l'élargissement du Programme des langues autochtones. À l'heure actuelle, environ 20 pour cent des Autochtones parlent régulièrement une langue autochtone. Au Canada, trois langues autochtones sont particulièrement répandues : le cri, l'inuktitut et l'ojibway.	2003-2014 : Au total, un investissement de 172,5 millions de dollars sur 11 ans sera affecté.

Étapes	*Investissements*
Le **Programme des Cadets et le Programme des Rangers juniors canadiens**, administrés par le ministère de la Défense nationale, sont les plus importants programmes jeunesse subventionnés par le gouvernement fédéral. Les programmes, qui ciblent les jeunes âgés entre 12 et 18 ans, enseignent les connaissances élémentaires telles que le travail d'équipe, le leadership et le civisme.	2003-2004 : Un investissement annuel de 173 millions de dollars permet d'aider 63 000 jeunes Canadiens dans plus de 1 200 collectivités urbaines, rurales et éloignées ou isolées au Canada.

B. Les enfants dans le monde

Appuyer le raffermissement des normes internationales et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Balise ➡ Vers un raffermissement des normes internationales relatives aux enfants

Depuis 2000, le Canada a signé ou ratifié les accords, conventions, lois, déclarations et protocoles internationaux suivants qui visent à protéger les enfants contre l'exploitation, la violence, les mauvais traitements ou la négligence et à leur offrir un milieu de vie sûr et sécuritaire :

2000	*La Conférence internationale de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre*
	Convention nº 182 de l'Organisation internationale du travail concernant sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination
	Statut de Rome de la Cour pénale internationale
	Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
	Le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous

2001	*Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*
	Deuxième congrès mondial de Yokohama contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
	Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
2002	*Protocole (à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants*
	Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (Rio + 10)
	Les déclarations et conventions suivantes en cours de préparation à l'échelon international influeront directement sur les enfants :
	Projet de convention des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées
	Projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
	Convention de La Haye sur la juridiction, le droit applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection de l'enfant

5. Balise ➡ Vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Au Sommet du millénaire tenu en septembre 2000, tous les États membres des Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en s'engageant à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie de l'humanité d'ici 2015 par rapport à l'année repère 1990.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	• Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. • Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	• Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	• Éliminer la disparité entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire de préférence d'ici 2004 et à tous les niveaux d'ici 2015.
4. Réduire la mortalité infantile	• Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
5. Améliorer la santé maternelle	• Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.

6.	Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	• Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle. • Stopper la propagation du paludisme et d'autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle.
7.	Assurer un environnement durable	Les buts inclus : • Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable.
8.	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Les buts inclus : • En collaboration avec les pays en développement, créer des emplois intéressants et productifs pour les jeunes.

Étapes	*Investissements*
Aide internationale Le Canada fournit une aide internationale principalement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dont le mandat consiste à appuyer le développement durable afin de réduire la pauvreté et de contribuer à la sécurité, l'équité et la prospérité dans le monde. Le cadre d'imputabilité de l'ACDI comprend les OMD en vue d'assurer le bien-être et les droits des enfants.	2000-2001 : L'enveloppe de l'aide internationale (EAI) totalisait 2,5 milliards de dollars. ⬇ 2003-2004 : L'EAI a augmenté de 8 % pour totaliser 2,9 milliards de dollars dans le but de doubler les montants consacrés à l'aide internationale (dont au moins la moitié est réservée à l'Afrique) d'ici 2010. Cette majoration fait passer le ratio de l'aide publique au développement/du produit national brut à environ 0,35 pour cent d'ici 2010 par rapport à 0,27 pour cent qu'il était en 2002. ⬇ 2004-2005 : L'EAI a encore une fois augmenté de 8 % pour totaliser environ 3,1 milliards de dollars. ⬇ 2005-2006 : Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé une autre augmentation de 8 % de l'EAI, laquelle devrait totaliser environ 3,3 milliards de dollars.

Étapes	*Investissements*
Cadre de développement social de l'ACDI En 2000, l'ACDI a rendu public *Les priorités de développement social : Un cadre d'action* pour renforcer ses programmes de développement social dans les pays en développement. **(i) Santé et nutrition** À l'appui des OMD en matière de santé et de nutrition, l'ACDI travaille avec de nombreux partenaires, y compris des organisations internationales, des organismes de l'ONU et des gouvernements, pour améliorer les politiques, programmes et systèmes de santé, notamment dans le domaine de la nutrition, la santé de la reproduction, les maladies infectieuses ou non infectieuses ainsi que l'eau et l'hygiène; et veille à ce que ces politiques et programmes répondent particulièrement aux besoins des femmes, des filles et des garçons.	2000-2005 : Un investissement de 2,8 milliards de dollars sur cinq ans a été affecté. Le nouveau cadre de l'ACDI cible quatre secteurs principaux : (i) 1,2 million de dollars pour la santé et la nutrition; (ii) 270 millions de dollars pour la lutte contre le VIH/sida ; (iii) 555 millions de dollars pour l'éducation de base; et (iv) 122 millions de dollars pour la protection des enfants, y compris un fonds de recherche de 2 millions de dollars. L'égalité des sexes est une partie intégrante de toutes ces priorités. ⬇ 2000 : Les prévisions de dépenses annuelles étaient de 152 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 20 millions de dollars pour la lutte contre le VIH/sida; 41 millions pour l'éducation de base; et 9 millions pour la protection des enfants. ⬇

Étapes	*Investissements*
(ii) Lutte contre le VIH/sida À l'appui des OMD liés à la lutte contre le VIH/sida, l'ACDI travaille avec de nombreux partenaires, y compris des organisations internationales et des organismes des Nations Unies et des gouvernements pour offrir un soutien aux stratégies locales de lutte contre le VIH/sida, notamment en matière de soins, de traitements et de prévention, et aider financièrement les orphelins du VIH/sida. **(iii) Éducation de base** Pour atteindre les objectifs de *L'éducation pour tous*, les programmes de l'ACDI mettent l'accent sur deux OMD (l'éducation primaire pour tous et l'égalité entre les sexes) afin d'assurer l'égalité d'accès des garçons et des filles à l'éducation.	2001 : Les prévisions de dépenses annuelles étaient de 182 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 22 millions pour lutter contre le VIH/sida; 49 millions de dollars pour l'éducation de base; et 10 millions de dollars pour la protection des enfants. ⬇ 2002 : Les prévisions de dépenses annuelles étaient de 203 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 36 millions de dollars pour lutter contre le VIH/sida; 82 millions de dollars pour l'éducation de base; et 18 millions de dollars pour la protection des enfants. ⬇ 2003 : Les prévisions de dépenses annuelles étaient de 248 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 62 millions de dollars pour lutter contre le VIH/sida; 110 millions de dollars pour l'éducation de base; et 27 millions de dollars pour la protection des enfants. ⬇

Étapes	*Investissements*
(iv) Protection des enfants L'ACDI s'est engagée à investir davantage dans l'aide à l'enfance afin de protéger les enfants les plus susceptibles d'être victimes d'abus, d'exploitation et de discrimination et qui ont besoin de mesures spéciales pour les aider à jouir de leurs droits, en ciblant les enfants touchés par la guerre et l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine.	2004 : Les prévisions de dépenses annuelles étaient de 275 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 70 millions de dollars pour lutter contre le VIH/sida; 150 millions de dollars pour l'éducation de base; et 31 millions de dollars pour la protection des enfants. ⬇ 2005 : Les prévisions de dépenses annuelles sera de 305 millions de dollars pour la santé et la nutrition; 80 millions de dollars pour lutter contre le VIH/sida; 164 millions de dollars pour l'éducation de base; et 36 millions de dollars pour la protection des enfants.
En 2004, le Canada a déposé des mesures législatives en vue de modifier la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les aliments et drogues* en vue de permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés d'avoir obligatoirement accès aux versions génériques des produits pharmaceutiques brevetés aux Canada.	

Étapes	*Investissements*
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) Le Canada a créé le Fonds canadien pour l'Afrique dans le cadre de ses efforts pour soutenir le NPDA et le Plan du G8 pour l'Afrique adopté au sommet du G8, à Kananaskis, en juin 2002.	2002 : Engagement de 500 millions de dollars dans le cadre du Fonds canadien pour l'Afrique (à part des 6 milliards de dollars que le Canada s'est engagé à verser pour le développement de l'Afrique au cours des cinq prochaines années). Ce montant comprend le Programme jeunesse Afrique-Canada, une initiative de 30 millions de dollars sur quatre ans, qui vise à venir en aide aux enfants et aux jeunes touchés par le VIH/sida, et aux enfants touchés par la guerre, de même qu'à financer les échanges jeunesse entre le Canada et l'Afrique qui mettent l'accent sur les enjeux environnementaux. ⬇ 2003 : Un investissement de 100 millions de dollars de plus sur cinq ans a été affecté pour renforcer les stratégies de lutte contre le VIH/sida dirigées par des Africains dans les domaines de la prévention, des soins, des traitements et du soutien.

Étapes	*Investissements*
Allégement de la dette et accès aux marchés pour les pays en développement Au fil des années, le Canada a renoncé à se faire rembourser les prêts d'aide au développement consentis aux pays les plus pauvres du monde. Par exemple, il a décrété un moratoire sur les paiements de service de la dette de 11 pays pauvres très endettés (PPTE) dans le cadre de l'Initiative canadienne d'allégement de la dette en 2001. Le Canada s'est aussi engagé à veiller à ce que les échanges commerciaux avantagent les pays en développement lorsqu'il a signé le Programme de développement de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001.	2000 : Le Canada a renoncé à se faire rembourser au-delà de 1,3 milliard de dollars en prêts d'aide au développement. ⬇ 2003 : La somme totale versée par le Canada aux efforts multilatéraux en faveur des PPTE, déployés sous légide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale était de plus de 315 millions de dollars. Le Canada accorde l'accès en franchise de droit et hors contingents aux importations en provenance de 48 des pays les moins avancés du monde (dont 34 pays africains), mais cette mesure ne s'applique pas aux produits agricoles dont l'offre est réglementée (produits laitiers, volaille et oeufs).